



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

Le Burnhauptois

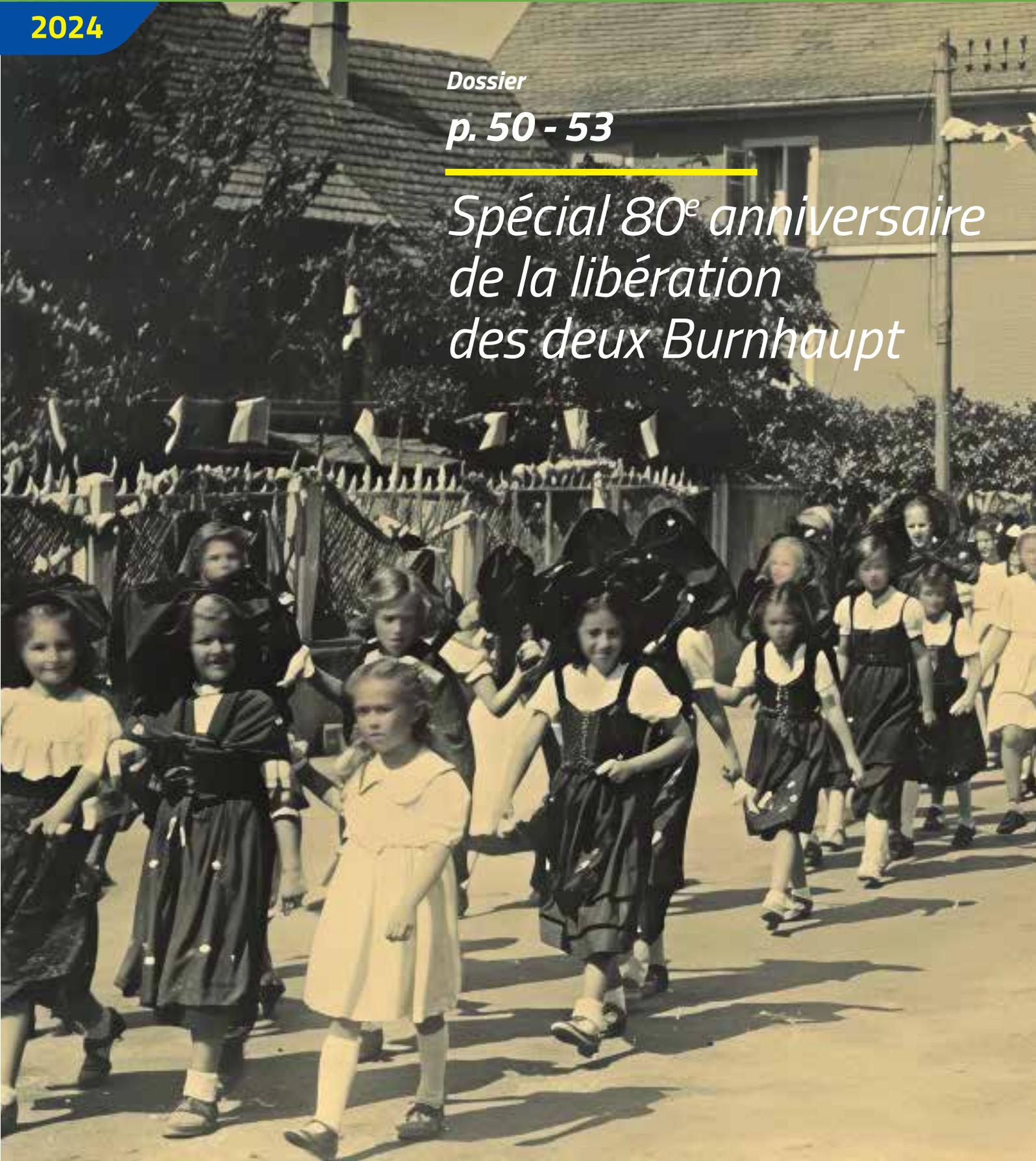
BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

2024

Dossier

p. 50 - 53

*Spécial 80^e anniversaire
de la libération
des deux Burnhaupt*





Renseignements utiles

MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

E-mail :

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 19h
- > Mardi fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h
- > Jeudi fermée le matin
- ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h



Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

PERMANENCE DU NOTAIRE

1^{er} septembre - 6 octobre - 3 novembre
1^{er} décembre de 17h à 18h en Mairie.

CABINET D'INFIRMIÈRES

37 rue du Loup
Infirmières : **03 89 62 61 28**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim
03 89 82 59 57

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut :
03 89 48 70 58

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 03 89 48 78 24

ÉCOLE MATERNELLE : 03 89 48 78 33

SGC GUEBWILLER : 03 89 74 93 51

> sgc.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr

LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT 36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour
Chapelle et Mairie) : du lundi au vendredi à
9h, le samedi à 9h uniquement à la Mairie.

COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) :
tous les jeudis (les sortir la veille
à partir de 20 h).
- OMR - Ordures ménagères résiduelles
(bac gris) : les jeudis des semaines
grises (selon calendrier du SMTC)

COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la
collecte les jeudis des semaines jaunes
(selon calendrier du SMTC) sont gratuits
et à votre disposition devant le local du
service technique (parking de la Mairie),
2 rouleaux maximum par foyer.
Des canisacs pour les déjections canines
sont disponibles gratuitement en mairie.

BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement)

Pour tontes de pelouse, feuilles,
tailles de haies... Toutes les semaines
du vendredi 16h au mardi matin
jusqu'au 14 novembre 2025
(la benne se situe rue du Loup).

DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBACH

03 89 75 29 05

- Horaires d'été : (avril à septembre)
du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 13h30 à 17h45.
- Horaires d'hiver : (octobre à mars)
du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 13h30 à 16h45.

LE PÔLE JEUNESSE- ENFANCE-ÉDUCATION

03 89 38 05 77

12 rue Pasteur
68290 - Masevaux-Niederbruck
> jguer@cc-vallee-doller.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-BAS

Midi : pause méridienne
Soir : sortie d'école jusqu'à 17h30 ou 18h30
12 rue des Fleurs
68520 - Burnhaupt-le-Bas
> Responsable de site : Myriam FISCHER
mfischer@cc-vallee-doller.fr
03 56 98 00 21
> acm.blb@cc-vallee-doller.fr

ACCUEIL PETITE ENFANCE

Communauté de Communes
Vallée de la Doller et du Soultzbach
9 place des Alliés
68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK
03 89 38 81 75
> esion@cc-vallee-doller.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN *(pour les non retraités)*
au **03 89 75 62 43**
Mme NELLES *(pour les personnes à la retraite)*
au **03 89 82 62 63**

BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

Cour de l'école élémentaire - **03 69 19 98 62**

Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 4 Réunions du conseil municipal
- 16 La vie au village
- 30 La vie à l'école
- 32 Le Jardin des colibris
- 36 Maisons fleuries 2024
- 38 80^e anniversaire de la Libération
- 48 Concours photo
- 50 Mises à l'honneur
- 53 Parole à nos voisins
- 54 Rétrospective météo 2024
- 56 Tempête solaire sur Burnhaupt
- 58 Balade dans la Vallée de la Doller
- 61 Infos diverses
- 62 Solidarité
- 64 Oeil de lynx
- 66 Résultat jeu « Objets cachés »
- 67 Jouons!
- 68 État civil

REVUE RÉALISÉE PAR :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Alain GRIENEISEN, *Maire*

RÉDACTEUR EN CHEF :

Céline CHARPENTIER,
Adjointe au Maire chargée de l'information

RÉDACTEURS :

Céline CHARPENTIER
Adjointe au Maire

Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI,
Ilitch KANGOUDH
Conseillers municipaux

Paul KRAFFT

Nicolas TRESCH
Secrétaire général

Virginie SEILER, Patricia DE FARIA
Adjointes administratives

CRÉDIT PHOTOS :

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN,
Céline CHARPENTIER
Commune de Burnhaupt-le-Bas
Equipe enseignante de nos écoles, Niala' prod

CONCEPTION : REPAIR+ / 07 61 41 55 78

IMPRESSION : MACK - Oberhergheim

Editorial du maire



Burnhauptoises, Burnhauptois,

L'année de ferveur olympique 2024 s'est achevée sur une note contrastée. À l'échelle nationale, les soubresauts politiques, les tensions géopolitiques et l'instabilité parlementaire ont marqué notre quotidien. Dans cette période incertaine, nous ressentons plus que jamais le besoin d'un sursaut collectif, fondé sur la solidarité et le bon sens. Les communes, souvent exemplaires dans leur gestion, doivent rester des îlots de stabilité et d'action concrète.

À Burnhaupt-le-Bas, nous continuons d'avancer avec lucidité mais aussi avec détermination. Et nous avons de bonnes raisons d'espérer : en 2024, notre village a franchi un cap symbolique avec 2024 habitants recensés par l'INSEE. C'est le reflet de l'attractivité de notre commune, fruit de nos aménagements passés et de notre engagement quotidien.

Parmi les réalisations majeures, citons le nouvel équipement périscolaire, parfaitement intégré à son environnement, l'installation de la bibliothèque « La Bulle » dans des locaux plus vastes, agréables et accessibles, le déménagement des services techniques dans des locaux enfin adaptés à leurs besoins, des acquisitions foncières pour les générations futures, ou encore les avancées sur la production photovoltaïque flottante. Ce dernier projet, en attente d'autorisation, sera notre contribution locale au grand défi de la transition énergétique.

Pour les nombreux projets relatés dans ce nouveau bulletin d'information, complet et « collector » je salue les partenaires et financeurs que sont la Communauté de communes de la Doller et du Soultzbach, le Pays Thur Doller, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'Etat et l'Union Européenne.

2024 a également été une année de mémoire et de transmission : le 80^e anniversaire de la Libération a donné lieu à une commémoration forte et émouvante, partagée avec Burnhaupt-le-Haut et marquée par la mobilisation de nombreux bénévoles, enseignants, enfants, associations, élus et services communaux.

Les animations n'ont pas manqué, du marché des producteurs à l'exposition artistique « 1 Tour d'Arts », en passant par les moments de convivialité portés par les associations et un beau Rachamarkt aux couleurs de l'Alsace. Je tiens à remercier chaleureusement les président(e)s et les bénévoles qui animent la vie du village avec tant d'énergie. Nos associations sont un pilier du vivre ensemble et savent se mobiliser pour organiser des rencontres, des activités sportives, des événements culturels ou encore pour soigner le patrimoine local.

Côté environnement, la commune poursuit ses efforts : nouvelles plantations, sensibilisation et lutte face au frelon asiatique, entretien des sentiers, et valorisation du sentier des bunkers, bientôt enrichi d'une signalétique moderne.

Les projets ne manquent pas pour 2025 : aménagement d'une nouvelle salle du conseil municipal et des mariages, réhabilitation en vue d'accueillir une micro-crèche, accessibilité de l'église, poursuite de la transition énergétique, installation d'entreprises dans la zone d'activités... Nous n'oublions pas non plus les petits travaux du quotidien, souvent assurés en régie ou avec l'aide précieuse des habitants lors de la journée citoyenne. Les belles décorations qui ornent l'espace public au fil des saisons en témoignent.

Je salue ici l'implication de nos agents municipaux, qui accomplissent leur mission avec professionnalisme, souvent dans l'ombre, mais toujours avec le sens du service public. Il en est de même pour les élus qui m'accompagnent tout au long de l'année et participent à la vie communale du quotidien tout comme aux grandes décisions qui préparent l'avenir.

Chers administrés, je vous souhaite une bonne lecture dans les pages à suivre et vous assure de l'engagement de la municipalité au quotidien et dans les projets en cours!

Le Maire
Alain Grieneisen



Réunions de Conseil Municipal

Résumés des principales décisions prises

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Rythmes scolaires : maintien de la demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours

Depuis 2013 la semaine est normalement organisée sur neuf demi-journées du lundi au vendredi dans les écoles primaires françaises, mais le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques a laissé la possibilité aux communes de prendre une délibération pour demander des dérogations et maintenir le système de semaine sur 4 jours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- que la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours restera en vigueur à l'école Lune et Fontaine de Burnhaupt-le-Bas à partir de la rentrée 2024 ;
- que l'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 ;
- de proposer à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale le maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire, à savoir :

ÉCOLE MATERNELLE				
Jour	matin		après-midi	
	lundi	8h00	11h30	13h30
mardi	8h00	11h30	13h30	16h00
jeudi	8h00	11h30	13h30	16h00
vendredi	8h00	11h30	13h30	16h00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE				
Jour	matin		après-midi	
	lundi	8h00	11h30	13h30
mardi	8h00	11h30	13h30	16h00
jeudi	8h00	11h30	13h30	16h00
vendredi	8h00	11h30	13h30	16h00

Adhésion à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)

Créée en 1972 et comptant plus de 900 adhérents, l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne est un acteur essentiel de la préservation et de la valorisation du bâti ancien en Alsace.

Composée de passionnés et de professionnels bénévoles spécialistes du patrimoine (artisans, architectes, ingénieurs, urbanistes, ...), l'ASMA œuvre au quotidien à la

sensibilisation des propriétaires de maisons anciennes mais aussi à la préservation et à la valorisation d'un bâti emblématique de l'Alsace.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association pour la Sauvegarde le Maison Alsacienne (ASMA).

Adhésion à l'Association pour les Centrales Villageoises Thur Doller (ACVTD)

A l'initiative d'élus du Pays Thur Doller en mai 2022, un groupe de personnes s'est investi pour faire avancer un projet de création d'une société de production et de revente d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Thur Doller. Cette dynamique a conduit à déposer au Tribunal de Thann les statuts de l'Association pour les Centrales Villageoises Thur Doller (ACVTD) enregistrée sous le N° 922697065 le 1^{er} décembre 2022.

L'association se donne aussi pour objectifs la promotion de la sobriété énergétique et toute autre action dans les domaines connexes visant à la réduction des gaz à effets de serre et à la réduction des énergies fossiles auprès de la population, des jeunes et des institutions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association pour les Centrales Villageoises Thur Doller (ACVTD).

Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle section 63 n° 0132 – lieudit Katzenwadel – dans le cadre du dévoiement du réseau aérien haute tension pour la construction d'un bassin de rétention

Dans le cadre de la construction du bassin de rétention à proximité de l'aire d'autoroute de La Porte d'Alsace, la société ENEDIS doit dévier le réseau aérien haute tension et implanter un nouveau support sur la parcelle communale cadastrée section 63 n° 0132. Pour cela, la société ENEDIS et la commune doivent signer une convention de servitudes qui est proposée pour approbation à l'assemblée délibérante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cession de la voirie du lotissement « rue de la Mairie » de la SCI MURCEMA dans le domaine public communal

Le lotissement « rue de la Mairie » (permis d'aménager n° PA 068 059 18 F0001), géré par la SCI MURCEMA, est achevé. Il convient désormais de prendre une délibération pour charger l'étude de Maîtres SIFFERT-KLUSKA et WALTMANN, notaires à Cernay, d'établir l'acte de cession pour les parcelles suivantes en vue de leur rétrocession à la mairie et de leur intégration dans le domaine public communal :

- Section 54 : parcelles n° 0312 (2m²), n° 0313 (36m²), n° 0316 (9m²).
- Section 12 : parcelles n° 0452 (465m²), n° 0453 (161m²), n° 0457 (9m²), n° 0458 (1m²), n° 0459 (4m²), n° 0461 (108m²).

Ces cessions se feront à l'euro symbolique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle section 63 n° 0045 – lieudit Niemandsgaertle

Une famille souhaite vendre à la commune la parcelle cadastrée section 63 n° 0045, lieudit Niemandsgaertle. Il s'agit d'une parcelle de forêt dont la superficie fait 10a 50ca. Prix de rachat proposé : 60€ l'are, soit un total de 630€.

Proposition adoptée à 13 voix pour et 1 abstention de M. Laurent FINCK.

Vente de la parcelle section 08 n° 0238 – lieudit Baumgarten

La mairie a été contactée par la clinique vétérinaire Saint Bernard qui possède actuellement trois sites dans les villes de Pérouse (90), Taillecourt (25) et Mulhouse (68). Comme ils souhaitent quitter Mulhouse, la mairie de Burnhaupt-le-Bas propose de leur vendre la parcelle communale cadastrée section 08 n° 0238, lieudit Baumgarten dans la rue du Stade, d'une superficie de 21a 41ca, pour y construire une nouvelle clinique. Il leur est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 18 000€ l'are, charge aux vétérinaires de prendre en charge les travaux de raccordement de la parcelle.

Proposition adoptée à 13 voix pour et 1 abstention de Mme Véronique DUFFNER.

Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C: substitution de la commune de Burnhaupt-le-Bas par le syndicat Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la taxe et ses modalités de reversement

Sur délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical du syndicat d'électricité et de gaz Territoire d'Energie Alsace, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Territoire d'Energie Alsace (TEA) de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

Le syndicat reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Approbation des tarifs du Rachamarkt 2024

Pour l'organisation du Rachamarkt 2024, les tarifs des droits de place proposés sont :

Stands dans le marché :

- Emplacement le mètre : 9€
- Emplacement 2 mètres : 18€

Il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand. Par conséquent, l'emplacement minimum de 2 mètres coûte 18€. Si une personne souhaite rajouter des mètres, elle doit s'acquitter de 9€ supplémentaire par mètre.

Stands sur le parking de la rue du Stade :

Les stands sur le parking de la rue du Stade sont facturés à 10€ le mètre linéaire pour 3 jours (le samedi 18 mai, le dimanche 19 mai et le lundi 20 mai 2024).

Tarifs des manèges :

- Emplacement pour les grands manèges : 400€ pour 3 jours (18, 19 et 20 mai 2024).
- Emplacement pour les petits manèges : 80€ pour 3 jours (18, 19 et 20 mai 2024).

Il est également précisé que les commerçants doivent réserver et prépayer leur emplacement en mairie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Tarif du bois d'affouage 2024

En raison d'une forte demande en 2024, les lots de bois d'affouage initialement de 4 stères ne pourront être honorés qu'avec un volume de 3 stères.

Ce service à dominante sociale assuré par la commune se réalise principalement avec le surplus de troncs et de chablis qui ne peut pas être vendu en bois d'œuvre. Or suite à des années de fortes productions dues à la maladie du frêne, la municipalité souhaite revenir sur des volumes d'exploitation de bois plus raisonnables et plus proches de la capacité de production de la forêt communale.

Au niveau du prix il est proposé de conserver le même tarif que celui voté par le conseil municipal le 4 décembre 2023, à savoir 55€ le stère, soit 165€ pour les trois stères.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Remise de prix du concours de photographie « Burnhaupt-le-Bas au fil des saisons »

Lors de la publication du bulletin municipal 2022, la municipalité avait lancé un concours de photographie baptisé « Burnhaupt-le-Bas au fil des saisons ». Les participants avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour photographier le village en toute saison avec un maximum de 4 photos par personne. Ces photographies ont ensuite été exposées lors de l'exposition artistique « Un Tour d'Arts », le weekend du 9 et 10 mars 2024, au cours duquel les exposants ont voté pour attribuer des notes à leur photographie préférée.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de remettre les prix suivants pour les 10 photographies les mieux notées par les artistes de l'exposition « Un Tour d'Arts » :

1^{er} prix : 100€ - Mme Sylvia FERNEY.

2^e prix : 70€ - Mme Sylvia FERNEY.

3^e prix : 50€ - Mme Catherine WILLEMANN.

Les 7 gagnants suivants recevront un bon d'achat valable dans la galerie commerciale de l'Hyper U de Burnhaupt-le-Haut pour une valeur de 20€ : M. Paul KRAFFT (4^e), M. Eric BOTTINELLI (5^e), Mme Sandrine BONAS (6^e),



Mme Sandrine VON DER OHE (7^e), Mme Catherine WILLEMANN (8^e), M. Fabien DE FARIA (9^e), M. Eric GRABOWSKI (10^e).

Proposition adoptée à 13 voix pour et 1 abstention de Mme Catherine GRABOWSKI.

Budget annexe « CCAS » : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

Le conseil municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe « CCAS » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement :

Recettes nettes encaissées :	275,00 €
Dépenses nettes réalisées :	0 €
Résultat de fonctionnement :	+ 275,00 €

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section d'investissement :

Recettes nettes encaissées :	0 €
Dépenses nettes réalisées :	0 €
Résultat d'investissement :	0 €

Le résultat reporté de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement :	3 602,00 €
Résultat d'investissement :	0 €
Affectation du résultat :	0 €

Le résultat global de clôture 2023 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement :	3 877,00 €
Résultat de clôture en investissement :	0 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 3 877,00 €

Le conseil municipal examine ensuite le compte de gestion 2023 du CCAS qui correspond en tout point aux écritures relatives dans le compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe « CCAS » : affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 3 877,00 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget CCAS 2024.

Vote du budget annexe « CCAS » 2024

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, il est présenté à l'assemblée un budget annexe 2024 équilibré en section d'investissement à 0 € et en section de fonctionnement à 4 997,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

Le conseil municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe « Forêt » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement :

Recettes nettes encaissées :	138 561,59 €
Dépenses nettes réalisées :	74 315,65 €
Résultat de fonctionnement :	+ 64 245,94 €

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées :	5 364,40 €
Dépenses réalisées :	0 €
Résultat d'investissement :	5 364,40 €

Le résultat reporté de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement :	60 239,46 €
Résultat d'investissement :	5 076,08 €
Affectation du résultat :	0 €

Le résultat global de clôture 2023 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement :	124 485,40 €
Résultat de clôture en investissement :	10 440,48 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 134 925,88 €

Le conseil municipal examine ensuite le compte de gestion 2023 du budget « Forêt » qui correspond en tout point aux écritures relatives dans le compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Forêt » : affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 124 485,40 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget « Forêt » 2024.

Vote du budget annexe « Forêt » 2024

Pour le budget annexe « Forêt », il est présenté à l'assemblée un budget 2024 équilibré en section d'investissement à 10 440,48€ et en section de fonctionnement à 220 585,40€.

Adopté à l'unanimité.

Budget Principal : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

Pour le Budget Principal, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement :

Recettes nettes encaissées :	1 417 653,19 €
Dépenses nettes réalisées :	995 766,52 €
Résultat de fonctionnement :	+ 421 886,67 €

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées :	470 546,79 €
Dépenses réalisées :	354 037,71 €
Résultat d'investissement :	+ 116 509,08 €

Le résultat reporté de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement :	365 167,37 €
Résultat d'investissement :	- 153 656,72 €
Affectation du résultat :	365 167,37 €

Le résultat global de clôture 2023 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement :	421 886,67 €
Résultat de clôture en investissement :	- 37 147,64 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 384 739,03 €

Le conseil municipal examine ensuite le compte de gestion 2023 du budget Principal qui correspond en tout point aux écritures relatives dans le compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Budget Principal : affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 421 886,67 € au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – au Budget Principal 2024 et fera l'objet d'un titre de recette en investissement.

Impôts locaux : vote des taux 2024

Pour l'année 2024, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de les maintenir dans l'état actuel, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : taux de 24.41 % pour un produit attendu de 593 651€.
- Taxe foncière sur le non bâti : taux de 55.90 % pour un produit attendu de 31 584€.
- Taxe d'habitation : taux de 13.74 % pour un produit attendu de 6 224€.

Adopté à l'unanimité.

Attribution des subventions communales 2024

Sur proposition de la Commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

Il est rappelé que les critères pour accorder des subventions sont précis et définis à l'avance. Ils sont les mêmes pour tous sauf décision particulière de la commission. Les associations doivent être à jour d'assurances, de statuts et

proposer un projet pour l'exercice en cours. Les autres frais de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte dans ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Principal 2024

Pour le Budget Principal, il est présenté à l'assemblée un budget 2024 équilibré en section de fonctionnement à 1 407 725,26 € et en section d'investissement à 645 102,93€.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 MAI 2024

Concession pour l'alimentation en eau d'un étang de pêche

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la concession précaire et révocable pour l'alimentation en eau d'un étang de pêche privé, au moyen d'une source communale située dans la forêt du Buchwald (côté sortie Diefmatten), de Monsieur Eric GRAVEY. La nouvelle concession repart pour une durée de 9 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2034. Le montant de la redevance annuelle reste inchangé : 20 € par an.

Versement d'une subvention à l'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas pour la réfection d'un chemin rural

L'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas est chargée d'entretenir les fossés et les chemins dont elle a la propriété. Pour financer ces travaux, l'association s'appuie sur des cotisations annuelles versées par tous les propriétaires fonciers qui ont des terrains dans son périmètre d'action, mais les ressources financières sont limitées par rapport au coût d'entretien des chemins.

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION €
Union Départementale des sapeurs - pompiers	20 € x 36 sapeurs-pompiers actifs	720.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	Cotisations pour l'Union Départementale des sapeurs - pompiers: 38 membres actifs x 37 €	1 406.00 €
Amicale des donateurs de sang	Soutien	250.00 €
Bibliothèque La Bulle	1,60 € x 1970 habitants	3 152.00 €
Association des Œuvres Scolaires	Élémentaire : nombre d'élèves x 6,10 €	
Maternelle : nombre d'élèves x 3,50€	2 261.90 €	
Chorale Saints Pierre et Paul	Classeurs et matériel de rangement	800.00 €
Delta Revie	3 abonnés x 100 €	300.00 €
Ecole de musique Doll'Air	70 € x 9 élèves (idem CEA)	630.00 €
Ecole de musique Doll'Air	Achat d'un saxophone	850.00 €
Edelweiss	Surjeteuse, matériel de couture, ...	1 250.00 €
Grandir à Burnhaupt	Achat d'une sono	300.00 €
Jardin des colibris	Soutien à la création de l'association	500.00 €
Musique de Ballersdorf	Participation au Rachamarkt	450.00 €
Groupe des Majorettes de Burnhaupt	Costumes de parade	1 000.00 €
Ecole Lune et Fontaine	Diverses sorties et activités scolaires	4 300.00 €
TOTAL :		18 169.90 €



Actuellement il conviendrait de refaire le chemin qui longe la station TOTAL de l'aire de la Porte d'Alsace en direction de la RD32V à Burnhaupt-le-Haut (chemin cadastré section 64 n° 0043, section 63 n° 0116 et 0128). Il est en mauvais état et c'est un chemin fréquemment utilisé par les agriculteurs de ce secteur, par les promeneurs et par toutes les personnes qui souhaitent se rendre dans la forêt «Schwebelhurst».

L'Association Foncière a sélectionné un devis présenté par l'entreprise SARL GH pour un montant total de 23 430€ TTC (réfection de 900 mètres linéaires avec du béton recyclé). Elle demande si la commune serait d'accord de prendre en charge la moitié du devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 11 715€ à l'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas sur l'exercice budgétaire 2024 pour participer à la réfection du chemin précité.

Avenant à la convention d'occupation du plan d'eau par l'association de pêche de Burnhaupt-le-Bas

Comme l'année 2024 est la dernière année où l'activité de pêche sera autorisée au plan d'eau communal, l'association de pêche a demandé à la municipalité la possibilité de signer un avenant à la convention d'occupation du plan d'eau afin de leur permettre de pêcher davantage, notamment les lundis et les jeudis. En effet, la convention actuelle autorise uniquement l'association à pêcher les mercredis, vendredis, samedis et dimanches. Avec cet avenant, le seul jour où il n'y aurait pas d'activité de pêche serait donc les mardis.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Chaque année, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à embaucher de jeunes Burnhauptois pour renforcer l'équipe des services techniques. Les saisonniers retenus doivent avoir dix-sept ans minimum et ceux qui habitent la commune et qui n'ont jamais travaillé pour la mairie seront sélectionnés en priorité.

En 2024, il est proposé d'embaucher 8 personnes à temps plein sur juillet et août, chacune pour une période de 2 semaines, soit 70 heures de travail.

Chaque agent sera rémunéré par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 de la fonction publique territoriale, augmenté de 1/10^e au titre des congés payés. La première période débutera le lundi 8 juillet 2024, le dernier jour travaillé sera le 30 août 2023.

En plus de la prise en charge de la visite médicale chez un médecin agréé, l'autorité territoriale a pour obligation de fournir gratuitement à tous les travailleurs saisonniers les équipements de protection individuelle (ex. : chaussures de sécurité, gants, gilets rétro réfléchissants, etc.) et les vêtements de travail nécessaires pour les travaux insalubres ou salissants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Réhabilitation de la « maison alsacienne » : signature d'une convention avec le Pays Thur Doller dans le cadre du programme ACTEE +

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates et vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le PETR du Pays Thur Doller, en tant que coordinateur du groupement, a déposé une candidature commune avec les collectivités suivantes : Communauté de communes de Thann-Cernay, Aspach-le-Bas, Bitschwiller-lès-Thann, Burnhaupt-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Fellingring, Ranspach, Thann et Willer-sur-Thur.

En mars 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature pour la commune de Burnhaupt-le-Bas pour son projet de rénovation de la maison alsacienne dans la rue de la Mairie sont les suivantes :

- Lot 3 – Etudes techniques : 10 367,50 € d'aide
- Lot 4 – Maitrise d'œuvre : 19 800 € d'aide
- Lot 5 – Assistance à maitrise d'ouvrage : 6 500 € d'aide

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le PETR du Pays Thur Doller,



coordinateur, et dont la commune de Burnhaupt-le-Bas est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement. Une seconde convention sera conclue individuellement entre le PETR du Pays Thur Doller et chaque collectivité membre du groupement, afin de définir les modalités de fonctionnement technique et administratif du groupement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions et leurs éventuels avenants liant la commune, le PETR du Pays Thur Doller, la FNCCR et les autres collectivités du groupement pour la mise en œuvre du programme ACTEE+ CHENE 2.
- d'autoriser le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP ACTEE+ CHENE 2 et retenue par le Jury ACTEE.

Recensement de la population en 2025 : désignation du coordonnateur communal et création d'emplois d'agents recenseurs

En France, dans le cadre des opérations de recensement de la population, deux catégories d'agents interviennent dans l'organisation de la collecte : le coordonnateur de l'enquête de recensement et les agents recenseurs. Il appartient ainsi aux collectivités concernées de nommer tant un coordonnateur communal que des agents recenseurs.

En ce qui concerne le coordonnateur communal, celui-ci met en place la logistique du recensement dans la commune. Il organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et il les encadre. Il est lui-même formé par l'INSEE et est également l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement.

Quant aux agents recenseurs, il est nécessaire de créer quatre emplois d'agents recenseurs à Burnhaupt-le-Bas (1 agent pour 500 habitants) afin de réaliser les prochaines opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

Avis sur le « Plan de Gestion du Trafic » de la RD 1066 par la Collectivité Européenne d'Alsace

La Collectivité Européenne d'Alsace a élaboré un « Plan de Gestion du Trafic » sur la RD 1066, entre la RD83 et le Col du Bussang, en cas d'événements provoquant l'interruption de la circulation ou en cas de travaux exceptionnels non programmés, imposant la fermeture de cette route pour une durée supérieure à deux heures, en et hors agglomération. Différents scénarios et mesures d'exploitation et de déviations ont ainsi été pensés afin d'anticiper les actions à entreprendre en fonction du trafic et de la durée de l'interruption de la circulation. De même, il est indispensable que dans de semblables circonstances, des informations pertinentes et cohérentes puissent être

délivrées en temps réel au plus grand nombre d'utilisateurs afin d'atténuer les conséquences d'une crise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au « Plan de Gestion du Trafic » de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la RD 1066.

Prise en charge par la mairie des frais d'un repas de l'association ECRIN

L'Association ECRIN œuvre pour la protection et la rénovation du patrimoine communal depuis 18 ans. Grâce à ses bénévoles actifs, ce sont des dizaines de milliers d'euros qui ont été collectés et qui ont servi notamment pour restaurer la chapelle Saint Wendelin et l'église Saints Pierre et Paul. Le prochain grand projet de l'association porte sur la restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église paroissiale pour lequel une campagne de souscription va être lancée avec la Fondation du Patrimoine le dimanche 3 novembre 2024.

Afin de remercier les bénévoles de l'association pour leur travail en faveur de la préservation du patrimoine communal, la municipalité souhaite leur offrir un repas à l'occasion de la Saint Wendelin le 20 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cela signifie que depuis cette date l'Etat ne verse plus directement les recettes fiscales issues des Zones d'Activités aux communes. Il les verse à la Communauté de Communes qui répartit ensuite les produits fiscaux entre les différentes communes qui la composent.

C'est donc la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach qui reverse chaque année à la commune de Burnhaupt-le-Bas les recettes fiscales que celle-ci percevait en 2017.

Avec ce nouveau système, ce sont aussi la gestion et les charges d'entretien qui auraient dû être transférées à la Communauté de Communes. Or concrètement, et dans la réalité, ce sont toujours les communes qui entretiennent en partie les Zones d'Activités, car elles sont sur place et ont le personnel pour, au contraire des Communauté de Communes qui sont souvent éloignés géographiquement et qui n'ont pas le personnel technique nécessaire. Les communes continuent donc d'avoir des frais d'entretien des Zones d'Activités.

Pour mener à bien ces changements et ces évaluations de charges transférées, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été créée et il convient de procéder à nouveau à la désignation de deux représentants communaux (1 titulaire et 1 suppléant). La CLECT aura pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.



Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et M. Auguste BURNER sont désignés représentants communaux au sein de la CLECT de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Concours « Maisons fleuries 2024 » : prix et bons d'achat

Sur proposition de la commission communale Animations – Vie Citoyenne, il est proposé de valider le palmarès et les premiers prix suivants :

Maisons ou appartements - avec jardin :

- 1^{er} prix : M. et Mme BITSCH Joseph et Christiane.
- 2^e prix : Mme SPENLINHAUER Elisabeth.
- 3^e prix : M. et Mme BRAY Dominique et Paulette.
- 4^e prix : M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude et Astride.
- 5^e prix : M. et Mme TOPALOVIC Ivica et Marija.

Maisons ou appartements - fenêtres et balcons seuls :

- 1^{er} prix : M. et Mme RINGENBACH Roger et Michèle.
- 2^e prix : M. et Mme TSCHAEN René et Chantal.
- 3^e prix : M. et Mme WENDLING Jean-Marie et Danièle.
- 4^e prix : M. et Mme KNIBHLER Daniel et Mireille.
- 5^e prix : Mme FREY Corinne.

Les mieux classés reçoivent un prix qui leur sera remis lors d'une cérémonie : 1^{er} prix : 150€, 2^e prix : 125€, 3^e prix : 75€, 4^e prix : 60€, 5^e prix : 45€.

En outre, des bons d'achat de 25€ (15€ de la commune, abondés de 10€ par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 20 premiers de la catégorie « maisons ou appartements avec jardin » et aux 19 premiers de la catégorie « fenêtres et balcons seuls ». Une bouteille de vin supplémentaire sera également remise



aux personnes de plus de 80 ans afin de récompenser leur mérite et leur participation à l'embellissement de la commune malgré les années qui passent.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions communales pour les « Ateliers d'été 2024 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été » qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2024, il est proposé d'accorder une subvention de 25€ aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée a minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4€ de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25€.

À l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée.

Pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 1 203€ aux associations précitées dans le cadre des « Ateliers d'été 2024 ».

	ASSOCIATION	INSCRITS	RECETTES	SUBVENTION
1	STADE BURNHAUPTOIS	5	10 €	100 €
2	BON TEMPS	42	218 €	267 €
3	LA BULLE	34	70 €	100 €
4	BURNHAUPT HANDBALL (B.H.B.)	14	84 €	150 €
5	AMICALE DES POMPIERS	6	18 €	25 €
6	A.S.C.B.B.	35	85 €	101 €
7	GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT	7	14 €	75 €
8	ASSOCIATION DE PÊCHE	21	63 €	100 €
9	MAJORETTES DE BURNHAUPT & ENVIRONS	25	50 €	100 €
10	LES MELODIES DE LA DOLL'AIR	10	160 €	160 €
11	LE JARDIN DES COLIBRIS	1	2 €	25 €
			TOTAL	1 203.00 €

Espaces sans tabac : signature d'une convention avec la Ligue contre le cancer

La Ligue Contre le Cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie : le label « Espace sans tabac ». L'objectif de cette opération est de « dénormaliser » le tabagisme. La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable. Cette action s'insère dans la volonté de désintoxiquer la société française du tabac, en sachant que 29,1% de la population française fumait en 2010 selon une étude de l'INPES.

Légalement, les espaces extérieurs en France ne sont pas soumis à l'interdiction de fumer à laquelle sont soumis les lieux collectifs fermés et couverts. Mais un décret est paru le 30 juin 2015 pour interdire de fumer dans les aires collectives de jeux, et les espaces non couverts qui accueillent des mineurs peuvent devenir des espaces sans tabac suite à la prise d'un arrêté municipal. En effet, le Maire peut prendre une décision administrative, dans le cadre de ses compétences de police générale, justifiée par la nécessité de prévenir des troubles susceptibles d'affecter « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » sur le territoire communal.

A Burnhaupt-le-Bas, la municipalité souhaite créer des « espaces sans tabac » aux abords des endroits suivants :

- Entrée de l'école élémentaire (rue Principale et rue de l'Eglise);
- Entrée de l'école maternelle (rue de l'Eglise);
- Entrée du Périscolaire (rue des Fleurs);
- Aire de jeux (Place Mistral);
- Aire de jeux (rue Maurice Ravel);
- Aire de jeux (rue de Cernay).

A noter que dans les aires de jeux, les abords correspondent à un périmètre de 5 mètres situé tout autour de chaque jeu (toboggan, balançoires, jeux sur ressort, etc.) et qu'aux entrées des lieux scolaires ou périscolaires les abords correspondent à l'espace compris entre les limites séparatives du terrain et un recul de 5 mètres.



Pour mettre en place ce projet, il convient de signer une convention avec la Ligue contre le cancer. Dans cette convention, la Commune s'engage à :

- Faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans ses aires de jeux conformément au décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 ;
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention « Avec le soutien de la Ligue Contre le Cancer » accompagnée du logo du Comité ;
- Faire figurer dans la signalisation la mention « Avec le soutien de La Ligue Contre le Cancer » accompagnée du logo du Comité ;
- Financer la production des panneaux de signalisation à hauteur de 50% ;
- Assurer la mise en place des panneaux de signalisation dans toutes les aires de jeux collectifs de la Commune. L'installation et les éventuels frais de livraison des panneaux seront à la charge de la Commune.

De son côté, le Comité de la Ligue contre le cancer prendra en charge la totalité du coût de fabrication des panneaux et refacturera à la Commune, dès livraison des panneaux, 50% des charges ainsi engagées. Le coût unitaire d'un panneau est fixé à 42€ TTC. A Burnhaupt-le-Bas, la municipalité souhaite commander 7 panneaux pour les emplacements précités, cela reviendra donc à 147€ (50% de 294€ pour les 7 panneaux).

Proposition adoptée à 11 voix pour et 2 abstentions de Mme Véronique DUFFNER et M. Cédric DESSAUNET.

Signature d'une convention d'occupation précaire avec le SDIS pour la mise à disposition à titre gratuit de la maison communale située 5 rue des Fleurs dans le cadre de formations et d'entraînements des sapeurs-pompiers

Le SDIS a sollicité la municipalité pour savoir s'il était possible de leur mettre à disposition gracieusement la maison (« Wendling ») située au 5 rue des Fleurs, et récemment acquise par la mairie, à des fins de formation et d'entraînement des sapeurs-pompiers.

Afin de formaliser cet accord, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver une convention d'occupation précaire avec le SDIS dont les conditions principales sont les suivantes : la convention est valable pour une durée d'un an, elle est renouvelable trois fois par reconduction tacite. La mairie autorise le SDIS à utiliser le bâtiment communal pour l'organisation de formations et d'entraînements tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, aux horaires suivants : 8h-18h. Elle s'engage à rendre les lieux disponibles et accessibles, veillant ainsi à ne constituer aucune entrave aux activités du SDIS. Quant au SDIS, il s'engage à utiliser le site exclusivement pour la formation et l'entraînement et à prévenir la mairie au moins 8 jours avant la date des séances. La convention peut être résiliée à tout moment par la mairie de Burnhaupt-le-Bas ou par le SDIS, moyennant un préavis d'un mois, pour tout motif d'intérêt général.

Adopté à l'unanimité.



Signature d'un acte authentique d'une promesse de bail emphytéotique pour la location du plan d'eau communal dans le cadre de l'installation d'une centrale solaire flottante

Par délibération en date du 13 février 2023, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une promesse de bail emphytéotique relative à la location du plan d'eau communal, dans le cadre du projet d'installation d'une centrale solaire flottante, avec SOLEIL ELEMENTS 28, société spécialement créée par le groupement LAKETRICITY-ÉLÉMENTS pour la gestion du site de Burnhaupt-le-Bas.

La promesse de bail emphytéotique ayant été signée sous seing privé, l'accord du conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer le même contrat mais sous la forme d'un acte authentique devant notaire. Les conditions du bail restent inchangées.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : actualisation de la longueur de la voirie communale

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Or celle-ci doit être réactualisée compte tenu de la construction d'une nouvelle voie : l'impasse du Noyer. Celle-ci mesurant 117 mètres de long, il convient de l'ajouter aux 14 708 mètres de voies déjà existantes. Ainsi, le tableau récapitulatif des voies appartenant à la commune fait apparaître au 18 novembre 2024 un total de 14 825 mètres de longueur de voirie communale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 14 825 mètres.

Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise en accessibilité de l'église Saints Pierre et Paul

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles, c'est-à-dire être conçus de telle façon que toute personne en situation de handicap quel qu'il soit (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) ou à mobilité réduite (personne âgée, personne avec poussette, personne temporairement invalide ou accidentée, etc.) puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les parties ouvertes au public. Or ce n'est plus le cas de l'église Saints Pierre et Paul.

En effet, en 2016 la mairie avait installé une plateforme élévatrice à l'église pour rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Mais dans le temps ce dispositif s'est révélé totalement inefficace et inutile (non seulement il faut toujours des personnes présentes sur place qui sachent l'utiliser en cas de besoin, ce qui n'est pas toujours le cas, mais en plus un tel dispositif qui subit les aléas climatiques doit être régulièrement utilisé pour continuer à fonctionner normalement, ce qui n'était pas le cas non plus étant donné les rares fois par an que la plateforme était utilisée, la rendant constamment hors service avec des pannes matérielles à répétition).

Par conséquent, afin de rendre l'église Saints Pierre et Paul de Burnhaupt-le-Bas accessible aux personnes à mobilité réduite de façon pérenne, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver quatre devis : le premier pour réaliser des travaux d'installation d'une rampe d'accès pour un montant de 14 673,28€ HT (17 607,94€ TTC), le deuxième pour réaliser toute la signalétique nécessaire aux mobilités (dalles podotactiles, nez-de-marches thermocollés, bande d'aide à l'orientation sur enrobé, ...) pour un montant de 4 430,80€ HT (5 316,96€ TTC), le troisième pour installer une main-courante au niveau du petit escalier latéral pour un montant de 540€ HT (648€ TTC), le quatrième pour installer deux main-courantes au niveau de l'escalier de l'entrée principale pour un montant de 1 350€ HT (1 620€ TTC), soit un montant total de l'opération qui s'élève à 20 994,08€ HT (25 192,90€ TTC).

Afin de financer ce projet, la municipalité souhaite déposer une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre d'une « mise en accessibilité de bâtiments publics existants » et sollicite une aide de 40% du montant total hors taxe de l'opération, soit 8 397,63€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Tarifs des régies communales 2025

Chaque année le conseil municipal doit fixer par délibération les tarifs des produits et services proposés dans le cadre des régies municipales. Pour l'année 2025, les tarifs suivants sont proposés :

Régie « Photocopies » :

	NOIR	COULEUR
Simple	0.15 €	0.20 €
Recto Verso	0.30 €	0.40 €
De 5 à 99 feuilles	0.10 €	0.15 €
De 5 à 99 feuilles recto verso	0.25 €	0.35 €
100 feuilles et plus	0.08 €	0.13 €
100 feuilles et plus recto verso	0.15 €	0.25 €
A3	0.30 €	0.40 €
A3 recto verso	0.60 €	0.80 €

Régie pour la vente du livre « Autour du Burn » :

L'ouvrage est proposé à la vente au public en mairie au prix de 37€ TTC l'unité.

Régie pour l'encaissement des « droits de place » :

- Plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. Pour cela, ils doivent s'acquitter d'un droit de place qui est de 12€ la journée, plus 5€ supplémentaires (soit 17€ la journée) s'il y a utilisation de l'électricité d'un bâtiment communal. À noter : les deux premiers mois sont offerts pour les commerçants ambulants permanents et nouvellement installés dans la commune.
- Pour les stands du marché des producteurs locaux (« Schnoga Fritig Markt») la redevance est fixée à 3€ par jour de présence au marché, avec une redevance minimale de 15€ par an.

Adopté à l'unanimité.

Concours « jeu d'objets cachés » – prix et bons d'achat

Lors de la publication du bulletin municipal 2023, la municipalité a lancé un concours baptisé « jeu d'objets cachés ». Les participants avaient jusqu'au 1^{er} novembre 2024 pour identifier une liste d'objets qui se cachaient dans une photographie.

Pour récompenser les quatre gagnants (Emmy GERVAZ, Léa CHRISTEN, Lanah SARADJIAN et Filip TOPALOVIC), il est proposé de leur offrir un bon d'achat valable dans la galerie commerciale de l'Hyper U de Burnhaupt-le-Haut pour une valeur de 20€.

Adopté à l'unanimité.

Concours « bredalas » – prix et bons d'achat

La commission communale « animation – vie citoyenne » souhaite organiser un concours de bredalas à l'occasion du repas annuel des aînés en décembre 2024. Le principe est simple : chaque personne ou couple pourra présenter une sorte de petits gâteaux à raison de dix pièces. Un jury se réunira dans l'après-midi pour attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix : un panier garni d'une valeur de 50€.
- 2^e prix : un panier garni d'une valeur de 40€.
- 3^e prix : un panier garni d'une valeur de 30€.

Proposition adoptée à l'unanimité.



Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).

Bienvenue à Déborah LESUEUR

Depuis le 2 juin 2025, je suis assistante administrative de la commune de Burnhaupt-le-Bas à mi-temps.

Je suis titulaire d'un master Histoire, Patrimoine et Civilisations parcours gestion contemporaine des archives depuis 2024.

La communication ne m'est pas étrangère puisque j'ai eu l'opportunité de réaliser une exposition sur l'histoire du sport d'une ville de presque 20 000 habitants. J'ai donc pu gérer un projet de valorisation impliquant une campagne de communication.

J'ai en charge :

- La communication de la commune à travers Facebook, le site internet et les panneaux lumineux.
- La relation avec le DNA et le journal L'Alsace qui publient des articles de presse susceptibles d'informer les burnhauptois des événements à venir.
- Le suivi des sinistres et des subventions de la commune.
- Les archives de la commune (collecte, tri, classement, conservation, valorisation)

J'aime l'aspect polyvalent de ce poste, j'ai toujours apprécié de gérer des missions variées. J'ai la chance de concilier mes compétences administratives, ma créativité et mon intérêt pour le service public. L'équipe et les élus m'ont accueilli chaleureusement et je les en remercie !





Schnoga Fritig Markt



Les producteurs présents au marché

SOCIETE	ADRESSE	CONTACT	COMMERCE
POULET BAYKAL	26 lot Beau Séjour 68118 HIRTZBACH	06 81 93 45 58 sonerbaykal68@gmail.com	Poulets grillés
BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN	2 rue de la Source Zone l'Arche 68790 MORSCHWILLER LE BAS	06 89 77 23 83 / 06 89 72 97 40 bieredurhin@gmail.com	Bières
EARL BOCH CHARLES	6 rue Principale 67140 HEILIGENSTEIN	03 88 08 41 26 contact@vins-boch.fr	Vin
JEAN DEYBER	23 rue Principale 68210 ETEIMBES	03 89 26 94 17 jean.deyber@laposte.net	Apiculture
LES ESCARGOTS DE MARGAUX	15 rue de Hirtzbach 68580 LARGITZEN	06 71 08 20 88 lesescargotsdemargaux@outlook.fr	Héliciculture
LE FROMENT GOURMAND	43 rue Principale 68390 BALDERSHEIM	06 75 68 78 05 lefromentgourmand68@gmail.com	Boulangerie
CUISINIER TRAITEUR KUTTNER	47 rue Creuse 68470 RANSPACH	03 89 82 18 84 / 06 27 57 60 01 kuttler.stephane@orange.fr contact@traiteur-kuttler.fr	Traiteur, poissons et crustacés
AU PTIT PRIMEUR	55b faubourg de Belfort 68700 CERNAY	06 59 34 65 40 lindaludecke55@gmail.com	Primeur fruits et légumes
SCEA WEYBRECHT	48 rue Principale 68950 REININGUE	06 18 47 86 68 dlu.doris@yahoo.fr	Produits laitiers à base de chèvre
FERME MUNSCH	Ferme du Bas-Gresson 68290 OBERBRUCK	03 89 82 02 93 (Hélène-maman) 06 86 53 11 74 (Mélanie -fille) helenemunsch@hotmail.fr	Produits laitiers et charcuteries
BOUCHERIE LA FINE BOUCHE	1 rue du Grand Bois 25550 LAIRE	06 48 17 03 07 davidnardin@orange.fr	Boucherie, charcuterie
CHOCOLATERIE JOJOCOLAT	16 rue des Bains 68390 SAUSHEIM	06 51 13 42 53 Info@jojocolat.fr	Fabrication de cacao chocolat et de produits de confiserie
FERME HOLSCHLAG	21 route du Schlumpf 68290 DOLLEREN	03 89 82 01 70 ferme.holschlag2@estvideo.fr	Produits laitiers
GAUFRES SOFFRUIT	50 Hameau de Neuhouse 68760 GOLDBACH ALTENBACH	06 68 42 99 77 sophie.schneider68700@gmail.com	Gaufres





La vie au village

1^{er} janvier 2024

Marche de l'an neuf

La marche de l'An Neuf a rassemblé de nombreux participants dans une atmosphère conviviale. Un début prometteur pour inaugurer la nouvelle année.



20 janvier 2024

Vœux du maire

La cérémonie des vœux s'est tenue le samedi 20 janvier à la Maison des Associations, en présence de nombreux officiels. Cet événement a offert à M. le Maire l'occasion de formuler ses vœux à l'ensemble des habitants et de présenter les grandes orientations et priorités de la municipalité pour l'année à venir.

À cette occasion, plusieurs citoyens méritants ont été mis à l'honneur : Brigitte FERLICCHI, Sylvie BURNER, Astrid WALCH, Christian BOCH et un jeune champion du monde d'icosathlon, Dylan MARQUILIE.





9 & 10 mars 2024

Exposition « Un Tour d'Arts »

L'église et la maison des associations ont accueilli l'exposition artistique « Un Tour d'Arts », placée sous le signe de la créativité et du savoir-faire.

De nombreux artistes et artisans y ont présenté leurs œuvres : peintures, photographies, tournage sur bois, créations en verre, poteries, marqueteries... offrant aux visiteurs une véritable immersion dans l'univers des arts visuels et des métiers d'art.

Le concours « Mon village au fil des saisons » a mis à l'honneur le talent de photographes amateurs, révélant de superbes regards portés sur notre territoire.

Une initiation à la poterie a également été proposée aux visiteurs curieux de découvrir cette discipline.

L'association ECRIN, engagée dans la restauration de l'église et de la chapelle du village, était présente avec un stand de buvette et de pâtisseries, au profit de ses actions de préservation du patrimoine.

Un rendez-vous culturel et convivial qui a rencontré un beau succès.





16 mars 2024

Burnhaupt'propre

Le samedi 16 mars 2024 s'est tenue l'opération « Burnhaupt'propre », organisée dans le cadre d'une grande campagne de ramassage des déchets en milieu naturel.

À cette occasion, quelques habitants se sont mobilisés pour participer à cette action citoyenne de nettoyage de printemps. Réunis dans la bonne humeur, les volontaires ont œuvré ensemble pour rendre notre village plus propre et préserver notre environnement.



16 & 17 mars 2024

Marché de Pâques

Le marché de Pâques organisé par l'association des Majorettes de Burnhaupt et environs s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et familiale. Cet événement, devenu un rendez-vous attendu, a connu une belle affluence tout au long de la journée.

De nombreux exposants, artisans et créateurs locaux étaient présents pour proposer une large gamme de produits: décorations de Pâques, objets artisanaux, bijoux, bougies, produits gourmands, et bien sûr, de délicieux chocolats.

Les prestations chorégraphiques dynamiques des majorettes ont apporté une belle touche de fraîcheur et d'enthousiasme à l'événement.

La chasse aux œufs, le parcours de la course à l'œuf, les ateliers créatifs ont rencontré un franc succès, comblant aussi bien les plus jeunes que les adultes venus partager ce moment convivial en famille.



30 mars 2024

Chasse aux oeufs

Le samedi 30 mars a été placé sous le signe de la convivialité à Burnhaupt-le-Bas, où la traditionnelle chasse aux œufs a rassemblé de nombreux enfants et leurs familles dans une ambiance festive et printanière. Organisée par la commission « Cadre de vie », l'animation s'est déroulée dans le pré adjacent à la mairie, transformé pour l'occasion en véritable terrain d'aventure. Paniers à la main, les petits chasseurs d'œufs sont partis à la recherche des précieuses surprises dissimulées avec soin.

**8 mai 2024**

Cérémonie du 8 mai

Le mercredi 8 mai 2024, les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas ont rendu hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale à l'occasion de la cérémonie commémorative du 79^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Rassemblés devant le monument aux morts de Burnhaupt-le-Haut, les habitants, les élus, les anciens combattants et les porte-drapeaux ont observé un moment de recueillement solennel. La maire a prononcé un discours rappelant l'importance de cette date dans notre histoire collective, soulignant les valeurs de paix, de liberté et de mémoire que cette commémoration continue de porter.

**20 mai 2024**

Rachamarkt

Le traditionnel Rachamarkt s'est tenu le lundi de Pentecôte à Burnhaupt-le-Bas, attirant une foule nombreuse venue profiter d'une journée festive, placée sous le signe de la convivialité, de tradition et de bonne humeur.



« C'est notre fête nationale ! », s'est exclamé le maire, en ouvrant les festivités depuis une fenêtre du premier étage de la mairie, peu après 9 h 30. Vêtu d'un costume alsacien — gilet rouge sans manches orné de boutons dorés, chapeau rond et lavallière — l'édile a donné le ton de cette édition 2024. « C'est une nouveauté cette année. La Foire aux râteaux a beaucoup évolué au fil des années. Je trouvais important d'y réintroduire des attributs de notre identité locale afin de montrer aux plus jeunes d'où nous venons. »

En écho à cette volonté de faire vivre les traditions, un défilé des élus en costumes alsaciens traditionnels a parcouru les rues du village, salué avec enthousiasme par les visiteurs. Cette animation inédite a été particulièrement appréciée, mêlant fierté locale et transmission culturelle.

Tout au long de la journée, les rues du village se sont animées au rythme des stands variés, proposant artisanat, produits du terroir, décorations, gourmandises et créations locales.

Les visiteurs, venus en nombre, ont pu flâner entre les étals, échanger avec les exposants et profiter d'une ambiance authentique et chaleureuse. Les enfants ont également été à la fête foraine installée rue du Stade.

Ce rendez-vous incontournable de la vie locale a une nouvelle fois démontré son importance dans le cœur des habitants, mêlant héritage, échanges et esprit de village.

Un grand merci à l'ensemble des organisateurs, bénévoles, exposants et participants pour cette belle édition du Rachamarkt 2024, riche en traditions, en rencontres et en fierté locale.





Quelques images du Rachamarkt



8 juin 2024

Kermesse de l'école

Le samedi 8 juin, Burnhaupt-le-Bas a vibré au rythme de sa première kermesse depuis plusieurs décennies. Et quel retour ! Tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette journée un moment inoubliable : une météo estivale, une organisation sans faille, et surtout, une mobilisation exceptionnelle de toute la communauté scolaire et villageoise.

Les parents, enseignants et bénévoles se sont affairés dans la bonne humeur à installer les stands de jeux, les espaces de restauration et à préparer les derniers détails. Leur engagement sans relâche tout au long de la kermesse a été salué par tous.

Les enfants, quant à eux, ont profité des nombreuses animations proposées pendant des heures, dans une ambiance joyeuse et sans le moindre incident. Rires, complicité et jeux en plein air ont rythmé cette journée riche en émotions.

Moment fort de l'événement : l'inauguration de la fresque réalisée avec les enfants, une œuvre haute en couleurs qui restera comme un symbole de cette belle dynamique collective.

Autre temps fort : la tombola, particulièrement attendue, a rencontré un grand succès avec de nombreux lots à la clé, contribuant à la réussite de la fête et à la bonne humeur générale.





22 au 28 juin 2024

Semaine sans écran

L'association Grandir à Burnhaupt a organisé la semaine sans écran du 22 au 28 juin 2024.

Lors de cette semaine, des ateliers à destination des enfants ont été proposés.

L'objectif était simple : retirer les écrans des mains des enfants et, surtout, s'amuser et partager des moments conviviaux.





6 juillet 2024

Journée citoyenne

Nous souhaitons adresser un grand merci aux 95 bénévoles qui ont répondu présents le samedi 6 juillet à l'occasion de la Journée Citoyenne. Grâce à leur engagement, les différents chantiers prévus par l'équipe municipale et les agents communaux ont pu avancer dans une belle dynamique collective.

La matinée, malgré une météo pluvieuse, s'est conclue dans la bonne humeur autour d'un repas convivial à la Maison des Associations, un moment d'échange et de partage bien mérité.





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**



Été 2024

Ateliers d'été

Organisée par la municipalité, avec le soutien de nombreux bénévoles et associations locales, cette édition a rencontré un véritable succès.

Les enfants, principalement âgés de 6 à 12 ans, ont pleinement profité de ces moments à la fois ludiques, éducatifs et sportifs. Chaque activité s'est déroulée en petits groupes – généralement une douzaine d'enfants – dans une ambiance joyeuse et dynamique.

Les ateliers ont été aussi variés qu'enrichissants : handball, football, astronomie, balades à vélo, couture, pêche, cuisine, vannerie, poterie, découverte d'un rucher ...

Des souvenirs plein la tête et de beaux moments partagés pour tous !



1 septembre 2024

Commémoration de Louhans

En janvier 1945, un groupe de jeunes résistants bressans formant le 2^e Bataillon de chasseurs à pied (Nom donné à la rue située à proximité de l'église), après avoir participé à la libération de la Bresse en septembre 1944, décidèrent de continuer la libération à l'échelle nationale. Au cœur de l'hiver 1945, ils reçurent l'ordre d'attaquer les Allemands retranchés dans le couvent d'Oelenberg et à Burnhaupt-le-Bas. Ce sont 57 soldats bressans qui y laissèrent leur vie, sans compter les nombreux blessés.

À l'occasion des commémorations du 80^e anniversaire de la Libération, la municipalité a été conviée à participer à la cérémonie commémorative de la ville de Louhans.





21 septembre 2024

Le nouveau périscolaire officiellement inauguré

Le samedi 21 septembre, le président de la Communauté de Communes, Christophe BELTZUNG, accompagné des élus communautaires, a inauguré le nouveau périscolaire de Burnhaupt-le-Bas. L'événement s'est tenu en présence des élus municipaux et de nombreuses personnalités locales.

Le projet avait vu le jour en 2018, mais son lancement effectif n'était intervenu qu'en 2020, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19. Les travaux ont été engagés en janvier 2023, après validation par les maîtres d'œuvre, et se sont achevés en juin 2024.

Avec une capacité d'accueil de 99 enfants, ce nouveau site figure parmi les structures périscolaires les plus importantes du territoire. Il se distingue par son exemplarité : un bâtiment durable, pensé pour répondre aux défis environnementaux actuels, faisant la part belle aux matériaux naturels comme le bois et la tuile, et intégrant l'énergie solaire. L'aménagement intérieur, spacieux et fonctionnel, permet d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 3 millions d'euros TTC. La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a bénéficié de plusieurs financements publics : 850 500 € de l'État via la DETR, 300 000 € de la Région Grand Est, et 180 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales. La commune de Burnhaupt-le-Bas a, quant à elle, financé l'achat du terrain.





31 octobre 2024

Boom d'Halloween pour les enfants

Le 31 octobre dernier, la grande salle de la Maison des Associations s'est transformée en un véritable repaire de petits monstres pour une soirée d'Halloween inoubliable!

De 18h à 21h, enfants et familles ont afflué, tous plus effrayants et déguisés les uns que les autres. Sorcières, vampires, squelettes et autres créatures terrifiantes ont envahi la piste de danse dans une ambiance aussi festive que monstrueuse.

Au programme :

- Une musique endiablée qui a fait danser petits et grands sans relâche ;
- Des jeux effrayants et rigolos qui ont bien fait rire (ou trembler !) les participants ;
- Un concours de costumes haut en couleurs et en créativité, où chaque déguisement a été salué par des tonnerres d'applaudissements ;
- Et bien sûr, une avalanche de friandises qui a ravi tous les gourmands !

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale, entre rires, bonbons, et frissons. Les enfants sont repartis les yeux pleins d'étoiles (et les poches pleines de sucreries !).

Un grand bravo à toutes les personnes déguisées, et un immense merci aux organisateurs et bénévoles pour cette boom monstrueusement réussie!



9 novembre 2024

Ravivage de la flamme

Samedi 9 novembre, la commune de Burnhaupt-le-Bas organisait sa sortie annuelle du Conseil Municipal à Paris, emmenant avec elle une délégation d'élus, leurs familles, des élus de la commune voisine de Burnhaupt-le-Haut et une poignée de villageois inscrits dans la dynamique associative.

Cette sortie aura permis aux participants de visiter l'Assemblée Nationale sous l'égide du député M. Raphaël SCHELLENBERGER, et de la section UNC de Willer-sur-Thur et Goldbach de raviver la flamme du souvenir du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Le maire de Burnhaupt-le-Bas, M. Alain GRIENEISEN, accompagné de son adjoint M. Auguste BURNER, et de l'adjointe au maire de Burnhaupt-le-Haut Mme Régine GIRARDI, ont eu l'honneur de déposer la Gerbe du souvenir, portée par les enfants du village Soléane et Ivan, en présence d'autres personnalités présentes pour cet évènement solennel.



Parmi eux il y avait notamment la Maire du 8^e arrondissement de Paris Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le général Bruno DARY ancien gouverneur militaire de la ville de Paris, les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Yssingeaux, les amis du Maquis de l'Oisans et du secteur 1 Isère Grenoble, l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA) – Promotion « Grande Guerre », et les représentants du Mémorial NORMANDIE NIEMEN, le Relais Sacré (Invalides – Paris) le tout encadré selon un protocole très structuré, par le Comité de la flamme.

Ce déplacement émouvant s'est terminé le dimanche 10 novembre, par la visite de l'Hôtel des Invalides et le Musée des Armées.

De retour en début de nuit, la plupart des élus et participants se sont retrouvés le 11 novembre au Monument aux Morts de Burnhaupt-le-Haut pour commémorer le 106^e anniversaire de l'Armistice de 1918, avec « la mémoire au cœur », ravivée par les moments rares qu'ils ont pu vivre ensemble.

11 Novembre 2024

Cérémonie du 11 novembre

Après la célébration en l'église de Burnhaupt-le-Haut, une belle cérémonie a eu lieu au monument aux morts.

Voici quelques mots du ministre des Armées lus par Mme Véronique Sengler, maire de Burnhaupt-le-Haut:

« C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ».



21 novembre 2024

Remise des prix

Concours « Maisons fleuries », « Objets cachés » et « Mon village au fil des saisons »

Le 21 novembre a eu lieu la remise des prix des concours « Maisons fleuries » et « Objets cachés », dans une ambiance conviviale à la maison des associations, en présence des élus, des participants et membres du jury.

Comme chaque année, le concours « Maisons fleuries » a permis de mettre en lumière les habitants qui, par leur créativité et leur soin, ont contribué à l'embellissement du village. Jardins, balcons, façades fleuries... les compositions étaient une fois de plus variées et de grande qualité. Les lauréats ont été

distingués selon plusieurs catégories, avec une mention spéciale pour l'originalité et l'harmonie des aménagements visibles depuis la rue.

Le concours « Objets cachés », quant à lui, a offert une activité ludique et intergénérationnelle. Cette année, il ne s'agissait pas de se déplacer dans les rues du village, mais de faire preuve d'observation: les participants devaient retrouver un certain nombre d'objets dissimulés dans une photographie diffusée par la commune. Concentration, œil affûté et patience étaient les maîtres mots pour relever le défi!



Enfin, la remise des prix du concours photo « Mon village au fil des saisons » est venue compléter ce moment festif. Ce concours invitait les habitants à capturer la beauté de Burnhaupt-le-Bas au fil des mois, en mettant en lumière les paysages, les ambiances et les détails qui rythment la vie du village tout au long de l'année. Les clichés sélectionnés ont été exposés lors de l'évènement « Un Tour d'Arts ». Les auteurs des plus belles photos sélectionnées par les exposants ont été récompensés.





23 & 24 novembre 2024

Marché de Noël

Les 23 et 24 novembre 2024, la Maison des Associations de Burnhaupt-le-Bas a vibré au rythme des festivités à l'occasion du 7^e Marché de Noël, organisé par les Majorettes de Burnhaupt et Environs. L'événement a rencontré un franc succès, réunissant petits et grands dans une ambiance chaleureuse et magique.

De nombreuses animations pour toute la famille

Le marché a proposé une belle variété de stands d'artisans et artistes locaux, permettant aux visiteurs de faire le plein de cadeaux uniques et faits main.

Les animations ont ponctué tout le week-end :

- Un Escape Game original a mis les enfants au défi de retrouver la liste des enfants sages du Père Noël.
- Des ateliers créatifs, comme la décoration de petits gâteaux ou des bricolages de Noël, ont rencontré un grand succès auprès des plus jeunes.
- Les Majorettes ont offert des prestations chorégraphiques très applaudies.
- Patricia, chanteuse du groupe rock So SixVoltage, a enchanté le public avec des chants de Noël revisités.
- Un lâcher de ballons a émerveillé les enfants le dimanche à 16h.

Le Père Noël, très attendu, est passé saluer les enfants durant les deux journées, pour leur plus grand bonheur !

Un moment de convivialité

Le public a également pu profiter d'une petite restauration sur place, d'une pause café gourmand, ainsi que de marrons et vin chaud, contribuant à l'ambiance festive et conviviale de ce beau week-end.

Une belle réussite associative

Ce 7^e Marché de Noël a permis de mettre en lumière le dynamisme des Majorettes de Burnhaupt et Environs, tout en rassemblant les habitants autour des valeurs de partage et de tradition.

Un grand bravo aux organisateurs, bénévoles, exposants et artistes pour cette belle édition qui a brillamment lancé la saison des fêtes !



15 décembre 2024

Repas des aînés

Le dimanche 15 décembre, la commune de Burnhaupt-le-Bas a eu le plaisir d'accueillir le tant attendu repas des aînés, un événement festif qui a rassemblé les seniors de plus de 70 ans autour d'une table généreusement décorée par le conseil municipal. Les enfants de l'école Lune et Fontaine ont réalisé des bougeoirs pour les convives.

Au menu, un délicieux repas de fête préparé par le traiteur Kuttler, un commerçant fidèle du marché des producteurs. Le service a été assuré par les élus munis de leurs plus beaux tabliers confectionnés par l'association Edelweiss agrémentés d'une broderie nominative. Les aînés ont pu savourer le repas tout en partageant des souvenirs et des anecdotes, créant ainsi une atmosphère joyeuse et nostalgique.

Mais la véritable vedette de la journée a été le concours de petits gâteaux de Noël ! Les participantes, armées de leurs recettes familiales, ont rivalisé de talent pour présenter leurs douceurs.

Un jury composé de Eric BOTTINELLI (finaliste de « ma recette est la meilleure de France » sur M6), Hélène KUTTNER (pâtissière professionnelle) et Martin AUER, (chef de cuisine au restaurant « le Cabanon ») a eu la tâche délicate de déguster et de juger ces délices. Après de longues délibérations, c'est Mme Marie-Jeanne MAURER qui a remporté le premier prix. Elle a été chaleureusement applaudie par toute l'assemblée, fière de son succès.

Cette journée a non seulement permis de célébrer la magie de Noël, mais elle a également renforcé les liens entre les convives. Les rires, les échanges et les histoires partagées ont fait de cet événement un moment inoubliable pour tous, avec en prime une chorale improvisée qui a entonné des chants de Noël.



M. HOFFMANN Jean-Pierre (92 ans),
M. DONISCHAL Georges (90 ans),
Mme KLAR Paulette (91 ans), Mme DONISCHAL
Marcelline (91 ans) et Mme HOFFMANN
Bernadette (90 ans - absente sur la photo).



Les participantes au concours de petits gâteaux de Noël, avec le jury.



La vie à l'école



La fresque dans la cour de récréation de l'école élémentaire

Tous les élèves de l'école élémentaire ont participé à la réalisation de la fresque sur le mur de la cour, sous les conseils avisés de l'artiste Xavier MEDARD-BERAUD. Sous le fil conducteur du thème « fables et contes de la forêt », les élèves ont peint des herbes et des fleurs, toutes différentes et originales, à l'image de chaque enfant de l'école.

Cette fresque a été inaugurée le 8 juin, lors de la kermesse de l'école.

Nous remercions sincèrement Xavier et tous les élèves pour cette magnifique réalisation !





Sortie géologie

Nous sommes allés au Rossberg, le 6 juin 2024.

Le Rossberg est un volcan «éteint» situé dans les Vosges, qui était en éruption il y a trois cent quarante millions d'années.

Nous avons ramassé des pierres pour les observer (minéraux, type de roche...). Nous sommes montés à 800 mètres d'altitude.

Après avoir mangé un pique-nique, nous nous sommes repérés sur la carte pour voir où se situent les différents types de roches dans le secteur (andésite, granite, grauwackes...)!

C'était une sortie enrichissante et pleine de découvertes nature avec la maison de la Terre!

La classe CE2/CM1 bilingue



LA VIE À L'ÉCOLE

Sortie au Ballon d'Alsace

Pendant la sortie, nous avons fait une bataille de boules de neige et un bonhomme de neige. Il y avait un chien qui a mangé avec nous au restaurant puis il a mangé des boules de neige pendant que nous faisons notre bataille. Nous avons aussi étudié la nature. Nous avons gardé un très bon souvenir de cette sortie à la montagne c'était super. Nous avons mangé à l'auberge Fluhr. Nous avons consommé une soupe ainsi qu'une tisane en plus de notre collation personnelle. Ce fut très bon!

Nous avons marché et exploré les forêts enneigées. Le moniteur nous a expliqué plein de choses sur la nature. On a monté une piste de ski et il y avait un chien qui s'appelait Tyson. Nous avons vu des empreintes d'animaux dans la neige.

En conclusion nous gardons un très bon souvenir de cette journée!

Annaëlle, Maelys, Linda, Lya, Louise, Nola

Sortie triathlon

La classe s'est rendue à la piscine de Masevaux, le 14 mai 2024, pour découvrir un sport olympique: le triathlon.

On doit enchaîner trois courses: la natation, le vélo et la course à pied. On doit courir en maillot de bain et pieds nus jusqu'à la transition. Le premier arrivé gagne et le dernier arrivé ... sera encouragé!

Il y a une tenue spéciale pour la natation, le vélo et la course à pied pour éviter de se changer. C'est fatigant d'enchaîner les épreuves!

Ils sont très stricts en ce qui concerne l'écologie mais c'est pour préserver la planète.

Les CE2/CM1 bilingue





Le jardin des colibris

Rétrospective 2024

En début d'année 2024, les colibris n'ont pas hiberné. Ils se sont retrouvés autour d'une galette des rois pour organiser la saison, les travaux, définir les axes du budget et organiser les plantations.

En parallèle, une sortie le 27 janvier s'est déroulée autour d'une visite et une dégustation à la fromagerie de Noirefontaine dans le Doubs qui a été organisée par Géraldine; sortie finalisée autour d'un repas. Les colibris étant épicuriens, ils ont profité pleinement de ce moment convivial.

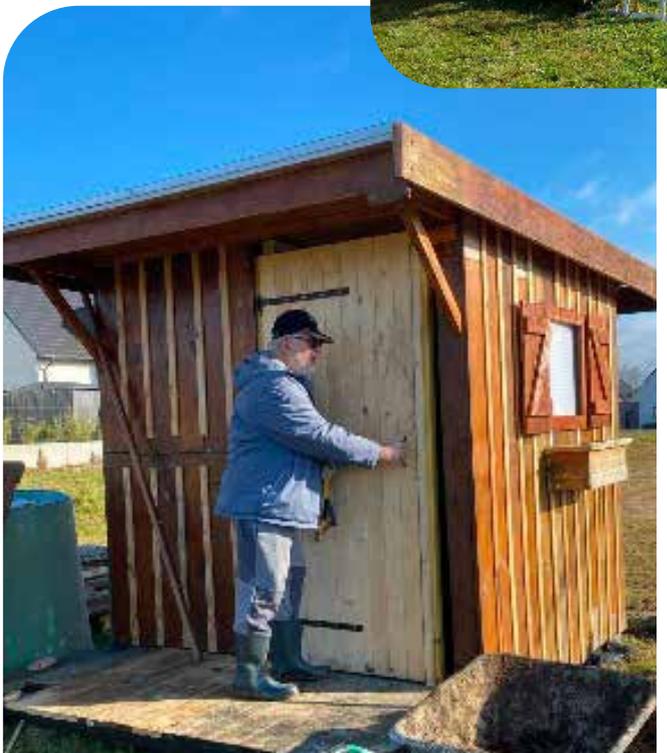


Malgré une météo capricieuse pour 2024, le jardin des colibris a été fructueux dans ses récoltes mais pas que...

Et oui, le jardin des colibris est maintenant habillé d'un cabanon. En effet, monsieur DELOFFRE nous a légué gracieusement cet abri de jardin.

Notre équipe de choc a dû le démonter puis le remonter de la 1^{ère} planche à la dernière vis.

Monsieur Sender nous a donné 2 bacs récupérateur d'eau. Ils seront installés sous les gouttières à côté du cabanon.



JARDIN DES COLIBRIS



Le jardin des colibris a tardé à démarrer car le printemps s'est fait attendre. Grâce au talent et mains vertes de Maria nous avons pu profiter de nombreux semis de légumes, fleurs.

Nous avons pu cultiver de belles salades, concombres, diverses variétés de choux, radis, aromates, courgettes, fenouil, betterave rouge, haricots, diverses variétés de courges, etc, etc, etc...

Suite à une animation organisée par le SM4 le 23/03/2024, sur le rôle et l'importance du compost; notre plus jeune jardinier Jules a accepté avec enthousiasme la responsabilité de la gestion du compost et de la tonte.

En parallèle nous avons accueilli un atelier de broyage avec le matériel adéquat puis récupéré le broyat pour le mettre sur nos arbustes fruitiers.



Participation aux ateliers d'été en août 2024; une fillette a été accueillie pour la matinée de travail avec son papa. Il tient à cœur à l'association de faire découvrir aux enfants le jardin.





Deuxième Assemblée générale le 21/09/2024 ; point sur les activités, présentation du bilan comptable par notre trésorier Richard. Remerciements de la Présidente vers les bénévoles, commune et partenaires. Intervention de M. le maire Alain GRIENEISEN qui note que les choses sont allées vite concernant l'évolution de l'association, belles actions de partage avec le respect de la biodiversité, participation intergénérationnelle et entraide. Intervention également du fondateur du projet Laurent FINCK, sur la possibilité de poursuivre et développer la relation avec les écoliers. L'assemblée générale conclue, adhérents et invités ont partagés un repas convivial.





Le 25/10, nous avons tenu un stand sur le thème halloween au marché local Schnoga Fritig Markt; nous y vendions la soupe élaborée avec des légumes du jardin (la recette: courges, pomme de terre, poireaux). Nouveauté de 2024, avec une formule à emporter dans des bocaux en verre.

Cette nouvelle formule a eu du succès car il n'en restait plus une goutte.

Le poids mystère d'une citrouille a été mis en jeu et trouvé par Bernadette qui a remporté cette belle courge de 7.250kg.

Les bénévoles avaient également confectionné des gâteaux salés/sucrés proposés à l'achat à emporter ou à déguster sur place.

Nous reviendrons sur le marché le 24/10/2025.



Principe de l'association « Le jardin des colibris »

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore le jardin partagé de Burnhaupt-Le-Bas, il se situe chemin du Blingen.

Les bénévoles/adhérents se retrouvent selon leurs disponibilités le samedi matin du printemps à l'automne dans le but de cultiver des légumes et fruits. Une fois le travail terminé, un apéro est partagé entre petits et grands (c'est souvent le meilleur moment) pendant lequel la cueillette de la matinée est partagée. Parfois, des ateliers arrosage et entretien sont organisés en semaine en fin de journée.

Venez nous rejoindre pour tester une matinée en plein air avec une équipe conviviale; que demander de mieux ?

Informations à demander auprès de la Présidente Mme COUTROT Marie au 06 07 13 05 38.

Tous les dons spontanés sont les bienvenus notamment en plants mais aussi en outils.

L'association remercie la mairie dans leur soutien financier et logistique, nos partenaires: Dépanne 68, M. LERCH, M. BATTMANN des établissements ARTISAL, M. RINDER, les jardins de Burnhaupt et le jardin tournesol de Burnhaupt-Le-Bas, Entreprise GENSBITTEL, la famille NEFF, Auguste BURNER, M. DELOFFRE, M. SENDER et nos cuisiniers de la soupe Francine et Jacky TURREL.



« Il pousse plus de choses dans un jardin,
qu'il ne peut semer »



Maisons fleuries 2024

Le concours des «Maisons Fleuries», organisé chaque année par la commune, a pour objectif de récompenser les actions menées par les Burnhauptois en faveur du fleurissement de leur maison, balcons, fenêtres, murs, jardins, cours et terrasses. C'est Laurent Finck, adjoint au maire, qui a parcouru le village muni de son appareil photo afin de pouvoir proposer à la commission "cadre de vie" d'élire les gagnants de chaque catégorie. La soirée jury s'est tenue en mairie le 23 septembre 2024. La municipalité adresse ses félicitations aux gagnants pour leur passion qui embellit la commune et au service technique municipal pour le fleurissement des espaces verts et des massifs.



Les 5 premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité :

Catégorie « Fenêtres et balcons »

- 1 Michèle et Roger RINGENBACH
- 2 Chantal et René TSCHAEN
- 3 Danièle et Jean-Marie WENDLING
- 4 Mireille et Daniel KNIBIHLER
- 5 Corinne FREY

Catégorie « Maisons fleuries »

- 1 Christiane et Joseph BITSCH
- 2 Elisabeth SPENLINHAUER
- 3 Paulette et Dominique BRAY
- 4 Astride et Jean-Claude CORTINOVIS
- 5 Marija et Ivica TOPALOVIC



80^e anniversaire de la Libération

Burnhaupt-le-Haut & Burnhaupt-le-Bas – Un devoir de mémoire partagé

Le 29 novembre 2024, nos deux communes, Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut, ont commémoré ensemble le 80^e anniversaire de leur Libération. Cette célébration, à la fois solennelle et conviviale, a permis de rendre un hommage fort aux libérateurs, de transmettre la mémoire, et de rappeler l'importance des valeurs de paix et de solidarité



Une cérémonie empreinte d'émotion

À 18h15, les habitants se sont réunis sur les deux places communales, avant de rejoindre en cortège la Stèle de la Libération, située entre les deux villages, lieu central de la cérémonie officielle.

Cette dernière, présidée par Jacky HAUTIER, sous-préfet de Thann-Guebwiller, s'est tenue dans une atmosphère de recueillement et de respect, en présence des élus, des portedrapeaux, des anciens combattants, des enfants des écoles et de nombreux habitants.

Elle s'est conclue par un vin d'honneur convivial, organisé à la gare de Burnhaupt-le-Haut, dans un cadre symbolique chargé d'histoire.





80^e anniversaire de la Libération

Une mémoire vivante transmise aux enfants

Dans le cadre de cette commémoration, M. André BOHRER, historien local, est intervenu dans la semaine dans les deux écoles primaires et élémentaires. À travers le récit d'une histoire familiale, il a transmis aux élèves la complexité de l'histoire alsacienne et les réalités de la guerre, avec pédagogie et émotion.

«Histoire tourmentée de l'Alsace et de la Lorraine»

En 1865, l'Alsace est française. La France est gouvernée par l'empereur Napoléon III. Cette année-là, Xavier, jeune homme de Burnhaupt-le-Bas se marie avec Juliette originaire de Burnhaupt-le-Haut.

En 1870, la France déclare la guerre à la Prusse gouvernée par le roi Guillaume 1^{er} et son chancelier Bismarck. La France est vaincue et doit céder une partie de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne. Xavier, Juliette et tous leurs compatriotes deviennent allemands. La frontière française recule jusqu'aux limites de l'Alsace et de la Lorraine. Certains quittent alors la province. Xavier et Juliette restent dans leur village. Tout change pour eux: les lois allemandes régissent la vie de tous les jours. Dans le foyer de Xavier et Juliette naissent Marguerite en 1874, puis Aloyse en 1877. Les deux enfants sont allemands et ne connaissent pas la culture française. Il en sera ainsi pendant 44 ans. Adulte Marguerite reste à la ferme familiale et Aloyse souhaite devenir menuisier. Il apprend son métier auprès du menuisier du village. Puis il épouse Henriette le 31 mai 1909.

Mais après 44 ans de paix, les tensions sont de plus en plus fortes entre les différents pays européens. Et une nouvelle guerre éclate en 1914. Celle que l'on appellera «La grande guerre» qui a coûté la vie à des milliers de soldats et a fait de nombreux blessés.

Aloyse est mobilisé le 3 août 1914 dans l'armée allemande, bien sûr. Sa femme Henriette est enceinte. C'est un petit Joseph qui naît le 11 août 1914, mais son papa est déjà loin de Burnhaupt-le-Haut. Henriette peine à avoir des nouvelles de son mari qui ne connaît pas son fils. A Burnhaupt-le-Haut ainsi qu'à Burnhaupt-le-Bas la vie est difficile, la guerre y sévit aussi. Les villages sont situés sur la ligne de front, tenus par les Allemands ont craint une attaque française.

Plusieurs obus tombent sur des maisons de nos villages faisant plusieurs morts.

Les églises sont détruites. Le 2 janvier 1915, les habitants doivent quitter nos villages avec le strict minimum. Après un voyage épuisant, ils sont répartis dans des villages de l'autre côté du Rhin. Ils y resteront 4 ans.

Henriette est toujours sans nouvelles de son mari. Enfin une lettre arrive, Henriette et son fils Joseph pourront peut-être rencontrer Aloyse dans une gare proche du lieu où réside Henriette. Aloyse fait partie d'un convoi militaire qui transite par cette gare. Hélas Henriette se trompe de quai, et le convoi passe, emportant Aloyse vers le front russe. Il ne verra jamais son fils, car le 15 octobre 1915 arrive la terrible nouvelle, Aloyse est mort lors d'un combat. Henriette est seule maintenant pour élever son fils et la guerre s'éternise. Ce n'est que le 11 novembre 1918 qu'un armistice est signé. La France a gagné la guerre, l'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises.

Ce n'est qu'en 1919 que les habitants de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas peuvent revenir dans leurs villages. Des villages presque entièrement détruits, c'est dans des baraquements en bois qu'il faut survivre. Henriette et son fils ne connaissent pas la langue française. Mais à l'école, les maîtres sont français et la langue allemande est absolument interdite.

Mais la vie continue. Joseph grandit auprès de sa maman et souhaite devenir menuisier comme son papa qu'il n'a pas connu. En 1934 Joseph a 20 ans, il fait son service militaire dans l'armée française.

Après 20 années de paix de fortes tensions se font à nouveau sentir en Europe.

Et malheureusement une nouvelle guerre éclate en 1939. La France et l'Angleterre s'opposent à l'Allemagne d'Adolphe Hitler, c'est la 2^e guerre mondiale.



La France est vaincue, et signe un armistice avec l'Allemagne le 22 juin 1940.

Comme en 1870 l'Allemagne annexe l'Alsace et la Lorraine. La langue allemande est à nouveau exigée à l'école.

En 1942 l'Allemagne se bat, contre la Russie depuis 2 ans. Les combats sont rudes et les pertes nombreuses. Il faut plus de soldats. Le 25 août 1942, le gauleiter Wagner publie un décret qui oblige les jeunes alsaciens à s'enrôler dans l'armée allemande. En cas de refus, ils sont emprisonnés et leurs familles sont punies, même exilées en Allemagne. Ce sont ces jeunes Alsaciens qu'on appellera les « Malgré nous » Joseph est un « Malgré nous ».

Joseph comme son père, trente ans plus tôt, est envoyé sur le front russe. La vie y est très difficile, les combats sont terribles. Beaucoup d'Alsaciens et de Lorrains sont morts dans les grandes plaines russes, d'autres ont été faits prisonniers dans de terribles camps russes. Beaucoup d'entre eux ne reviendront pas, morts de froid, de faim et de mauvais traitements.

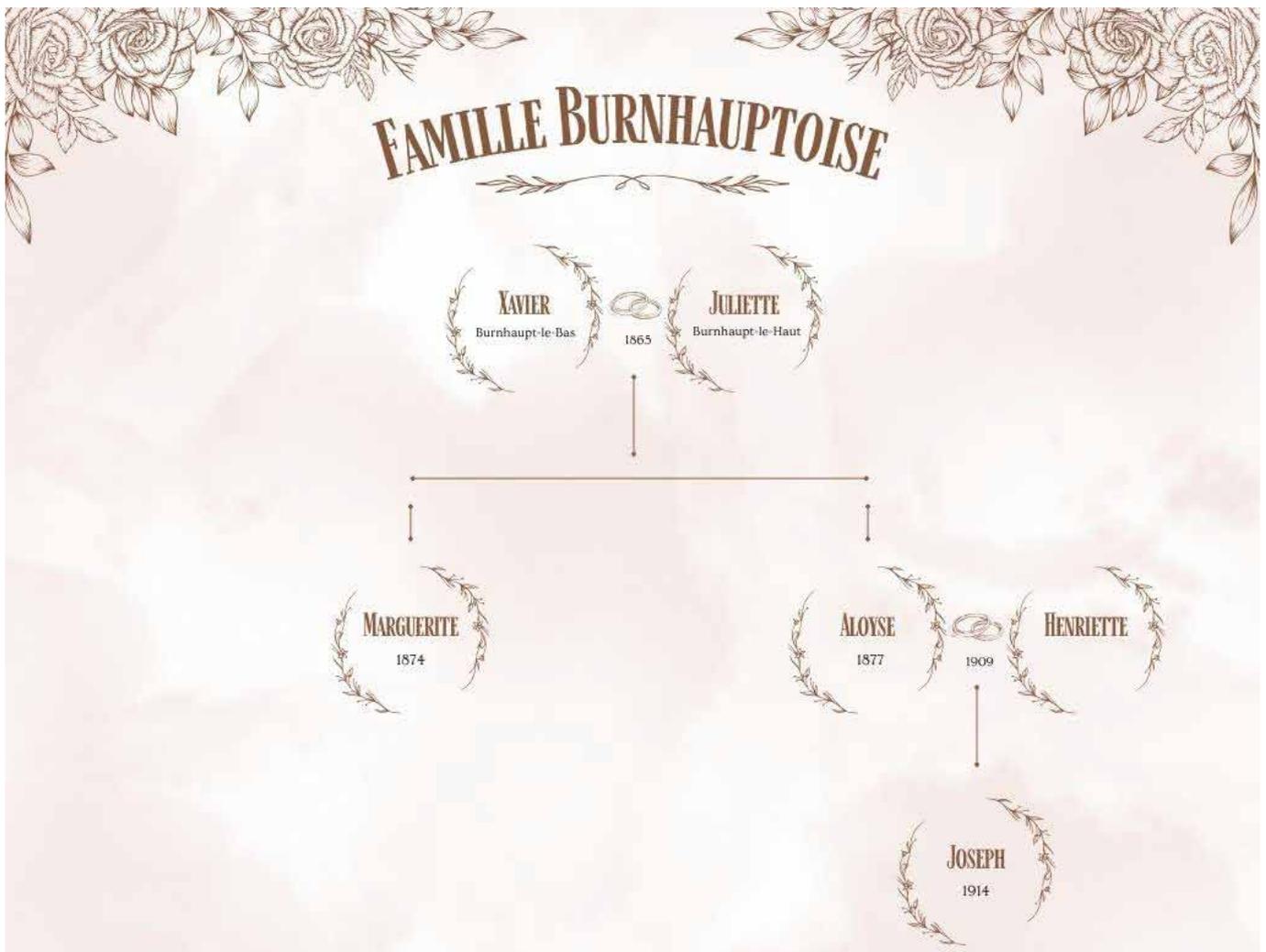
À l'ouest, loin des combats et des camps en Russie, la reconquête est en route.

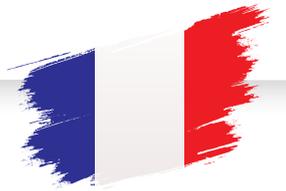
Les armées américaines, anglaises, canadiennes et françaises débarquent le 6 juin 1944 en Normandie et le 15 août 1944 en Provence. L'armée allemande doit reculer. Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut sont libérés le 29 novembre 1944 par la 1^{ère} armée française commandée par le général De Lattre. Cette année nous commémorons le 80^{ème} anniversaire de la libération de nos villages.

En France la guerre est enfin terminée, mais pas pour les « Malgré nous » qui se battent encore sur le front de l'Est, ou croupissent au fond d'une prison. Joseph ne rentre qu'en octobre 1945 enfin libéré d'un camp russe. Et comme ses compagnons, il ne voudra jamais parler de ces années terribles passées en Russie.

Mais maintenant il peut lui aussi fonder une famille et exercer son métier de menuisier dans un pays en paix.

Si nous pouvons aujourd'hui après des années de heurts et de malheurs sur nos territoires, commémorer le 80^{ème} anniversaire de la libération, c'est que des hommes et des femmes, hier encore ennemis, ont su se parler et se serrer la main. »





80^e anniversaire de la Libération



De 1935 à 1939

The timeline is a vertical yellow bar with three circular nodes containing the years 1933, 1936, and 1939. The background features a faint sketch of soldiers in a trench.

Le contexte

Mondial

- 30 janvier 1933
Arrivée de Hitler au pouvoir
- 1939
- Déclaration de la 2ème guerre mondiale
1er septembre : invasion de la Pologne
3 septembre la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne

National

- 26 avril - 03 mai 1936
élections législatives : le front populaire remporte le scrutin
- la drôle de guerre

Local

- la drôle de guerre

Texts and Images:

Local - la drôle de guerre:

Le 1er septembre 1939, l'armée allemande envahissait la Pologne. Le surlendemain, la France et la Grande-Bretagne déclaraient la guerre à l'Allemagne. La Pologne fut foudroyée. Le 6 septembre, elle avait déjà perdu la partie. Le 28, elle capitulait sans conditions. Alors que les forces vives de l'armée allemande opéraient en Pologne, le commandant en chef français, le général Gamelin, s'était contenté d'une timide offensive. Neuf divisions avaient pénétré en Sarre sans opposition. Après une progression facile de 8 km sur un front de 25 km, elles avaient reçu l'ordre de s'arrêter et de s'établir sur une position défensive. Lorsque Varsovie céda, permettant au gros des forces allemandes de se porter vers l'ouest, Gamelin en repila la majeure partie sur la ligne Maginot. On sait que les Allemands furent « stupéfaits de voir que les Français n'avaient pas profité de l'occasion qui s'offrait » (Cuderian). Keitel dira plus tard : « ... une attaque française se serait heurtée du côté allemand à une simple couverture et non à une défense réelle. » Cette passivité du commandement avait pour excuse d'être celle de la France qui depuis 1924 ne cessait de subir. Une fois de plus, on laissait à Hitler la liberté d'agir quand il le voudrait. Une longue période d'attente commençait. Ce fut la drôle de guerre.

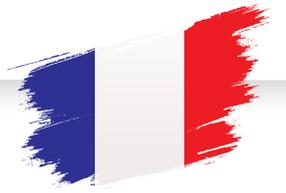
National - la drôle de guerre:

Image: A document titled "PROCLAMATION HEBREW" with the text "מדינת ישראל" and "מדינת ישראל" (State of Israel).

Local - la drôle de guerre:

Image 1: A black and white photograph showing soldiers in a trench during a battle.

Image 2: A black and white photograph showing a soldier in a trench, possibly a medic or a soldier in a difficult position.



80^e anniversaire de la Libération

De 1940 à 1942

1940

Invasion de la Belgique
(10 mai 1940)

1941

Appel du 18 juin 1940
Armistice du 22 juin 1940

Le 22 juin 1940 l'armistice est signé entre le représentant du Troisième Reich allemand et celui du gouvernement français.
Hitler a exigé que l'armistice soit signé au même endroit que celui de 1918, dans le wagon de la gare de Compiègne.
L'empereur allemand qui se trouvait le 11 novembre 1918.



1942



Le 18 juin 1940
les deux Burnhaupt
sont envahis.

Accrochages et combats à Burnhaupt et au Pont d'Aspach avec des éléments légers motorisés allemands qui tentent de bloquer le passage aux colonnes refluant vers les Vosges.
Les allemands sont en effet à Mulhouse depuis cette date.

Le 8 mai 1941

Par arrêté du 8 mai 1941, Robert WAGNER nommé Gauleiter d'Alsace introduit pour les alsaciens, mais aussi pour les alsaciennes âgées de 17 à 25 ans, l'obligation du service au travail (RAD) d'une durée de 6 mois auquel s'ajoute le décret du 1 octobre avec la création du Kriegshilfsdienst (service auxiliaire de guerre)

Le 25 août 1942,
Incorporation de force
des jeunes alsaciens.

De 1944 à 1945

1944

1945

Débarquement en Normandie
6 juin 1944




Débarquement en Provence
15 août 1944

Capitulation de l'Allemagne
(8 mai 1945)



- Zones libérées en 1944
- Zones libérées en 1945
- Zones occupées par l'armée allemande
- Zones de progression des troupes alliées
- Zones de progression des troupes allemandes
- ↔ Front de la Somme, à la fin 1944
- ↔ Front de la Lorraine, à la fin 1944
- ↔ Front de la Belgique, à la fin 1944
- ↔ Front de la Hollande, à la fin 1944
- ↔ Front de la Pologne, à la fin 1944
- ↔ Front de la Tchécoslovaquie, à la fin 1944
- ↔ Front de la Hongrie, à la fin 1944
- ↔ Front de la Roumanie, à la fin 1944
- ↔ Front de la Bulgarie, à la fin 1944
- ↔ Front de la Grèce, à la fin 1944
- ↔ Front de l'Italie, à la fin 1944
- ↔ Front de l'Allemagne, à la fin 1944

Le 29 novembre 1944 les deux Burnhaupt sont libérés



décembre 1944
les troupes du 2ème BCP rejoignent la 1ère armée et sont cantonnées à Burnhaupt-le-Bas.

La poche de Colmar est l'emplacement d'une bataille de trois semaines pendant la Seconde Guerre mondiale qui opposa la Première armée française et le XIXe corps U.S. à la XIe armée de l'occupant allemand durant la bataille d'Alsace. Les combats eurent lieu du 20 janvier au 9 février 1945 dans des conditions extrêmement difficiles liées à l'hiver particulièrement rigoureux, cette année-là et au terrain qui n'offrait pratiquement aucune couverture naturelle aux Alliés.




es Damio.



Une exposition, une conférence et un éclairage historique précieux

Tout au long du week-end, les visiteurs ont pu découvrir une exposition historique gratuite, à la gare de Burnhaupt-le-Haut, en partenariat avec le Train Thur Doller Alsace. Documents, objets d'époque, véhicules militaires, locomotives historiques et projections de films d'actualités en 16 mm ont permis une immersion rare dans cette période charnière de notre histoire.

Le samedi 30 novembre, M. André BOHRER a également animé une conférence captivante autour de « La tenaille de Burnhaupt ». Elle a permis à un public nombreux de mieux comprendre la manœuvre militaire stratégique menée à l'automne 1944 par les forces françaises.



Focus historique : La tenaille de Burnhaupt

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le plateau de Burnhaupt encore solidement occupé par l'armée allemande, constituait un verrou stratégique. Le général De Lattre de Tassigny décide alors de l'encercler grâce à une manœuvre en tenaille, en mobilisant deux corps d'armée.

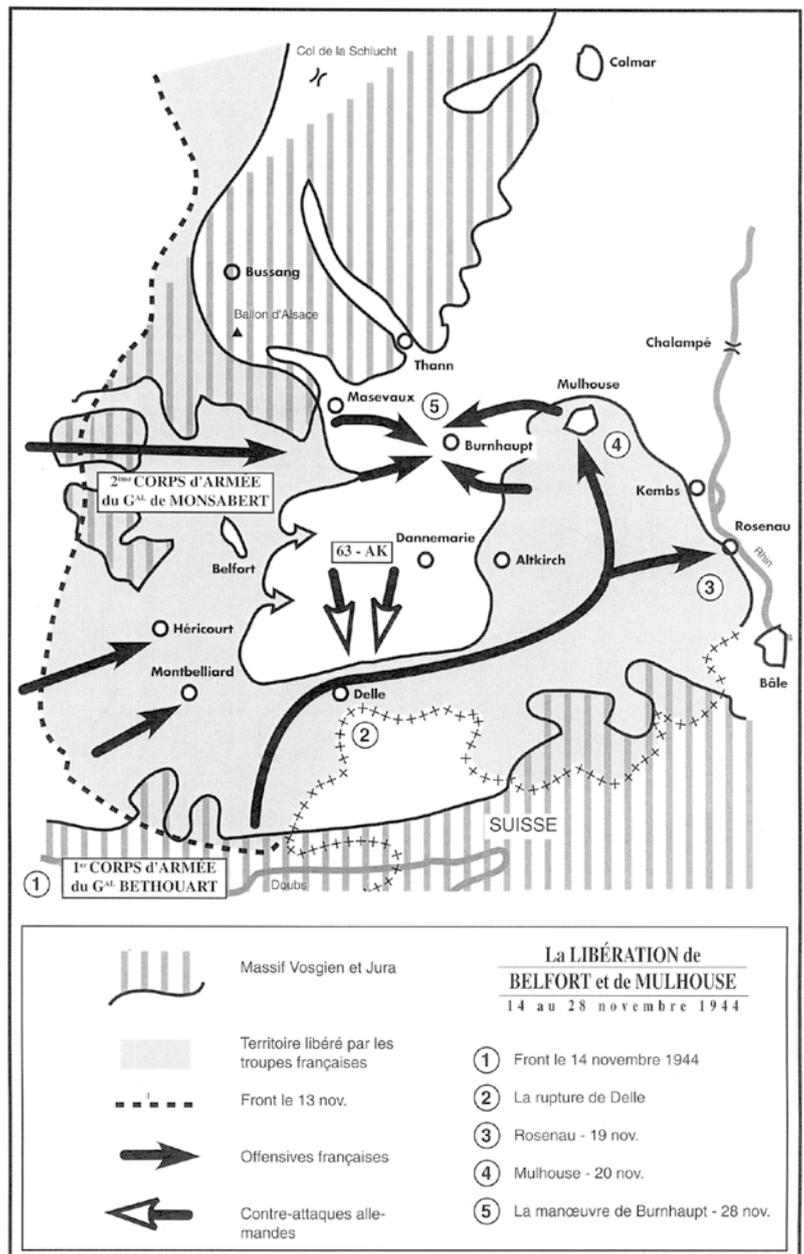
L'objectif : encercler le général Wiese et les troupes du 63^e corps d'armée allemand (63e AK).

- La première branche de la tenaille, menée par la 1^{ère} DFL, progresse depuis Masevaux en passant par Lauw et Bourbach-le-Haut, vers Thann.
- La deuxième branche, composée de la 2^e DIM et appuyée par la CC6 de la 5^e DB, avance depuis Rougemont, Soppe, vers Burnhaupt.

Parallèlement, la 1^{ère} DB avance depuis Heimsbrunn et Galfingue. De lourds combats ont lieu à Dannemarie et Ballersdorf, où l'on dénombre la destruction de 20 automitrailleuses allemandes.

Le 28 novembre 1944, les troupes françaises parviennent à faire la jonction au nord de Burnhaupt, mettant fin à six jours d'intenses combats. Ce mouvement, appelé « La manœuvre de Burnhaupt », permet l'encercllement partiel de trois divisions allemandes autour de nos deux communes.

Si la nasse est fermée, une partie des forces allemandes parvient malgré tout à se replier vers la Doller. Le général Wiese parlera d'un « grand succès défensif », mais sera remplacé dès décembre par le général Rapp.



Merci à tous

Les municipalités remercient chaleureusement toutes les personnes investies dans cette commémoration : les bénévoles, les membres du TTDA, les enseignants, les enfants, les conférenciers, les associations patriotiques, ainsi que l'ensemble des habitants pour leur participation.

Cette commémoration aura marqué les esprits et rappelé que la mémoire est vivante lorsqu'elle est partagée.



Concours photo

« Mon village au fil des saisons »

Dans le Bulletin municipal de 2023, un appel avait été lancé à tous les photographes – amateurs comme passionnés – pour capturer notre village au rythme des saisons. Ce concours, intitulé « Mon village au fil des saisons », invitait chacun à partager sa vision de la commune à travers la lumière, les couleurs et les ambiances propres à chaque moment de l'année.

Les clichés reçus ont été présentés au public lors de l'exposition « Un Tour d'Arts », organisée en 2024. À cette occasion, les exposants ont été invités à voter pour leurs 10 photos préférées parmi toutes les œuvres exposées.

Les lauréats du concours ont été récompensés le 21 novembre 2024, lors de la cérémonie de remise des prix, en présence des élus, des participants et d'un public venu nombreux.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette belle aventure artistique, qui met à l'honneur notre village sous toutes ses facettes et au fil des saisons.

1^{er} PRIX

Mme Sylvia FERNEY

2^e PRIX

Mme Sylvia FERNEY

3^e PRIX

Mme Catherine WILLEMANN

4^e PRIX

M. Paul KRAFFT

5^e PRIX

M. Eric BOTTINELLI

6^e PRIX

Mme Sandrine BONAS

7^e PRIX

Mme Sandrine VON DER OHE

8^e PRIX

Mme Catherine WILLEMANN

9^e PRIX

M. Fabien DE FARIA

10^e PRIX

M. Eric GRABOWSKI

1



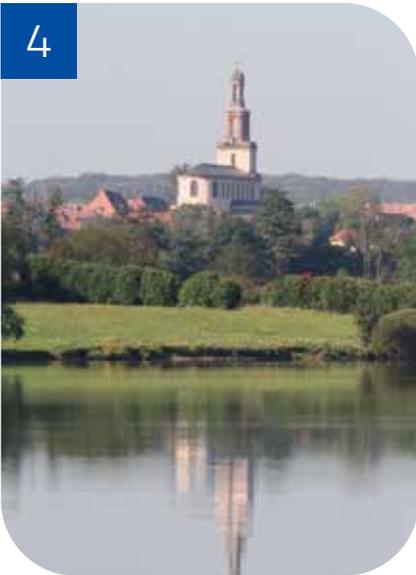
2



3



4



5



6



7



8



9



10





Mise à l'honneur

M. André FINCK, le menuisier des oiseaux de nos jardins

Dans une rue du centre de village, un petit atelier perché au premier étage d'une grange bourdonne d'une activité peu ordinaire. C'est là que M. André FINCK, habitant du village et amoureux des oiseaux, passe une grande partie de ses journées, entouré de planches, de copeaux de bois et du chant des mésanges.

Une passion née de la retraite

C'est un peu par hasard, au moment de la retraite, que M. André FINCK découvre une nouvelle vocation. Déjà fasciné depuis longtemps par les oiseaux qui peuplent les haies et les arbres de son jardin, il décide un jour de construire un nichoir. Le bricolage, fait avec du bois de récupération, est modeste, mais le résultat est au rendez-vous: quelques semaines plus tard, des mésanges s'y installent. C'est le déclic. Depuis, il n'a plus arrêté.

Un observateur patient et passionné

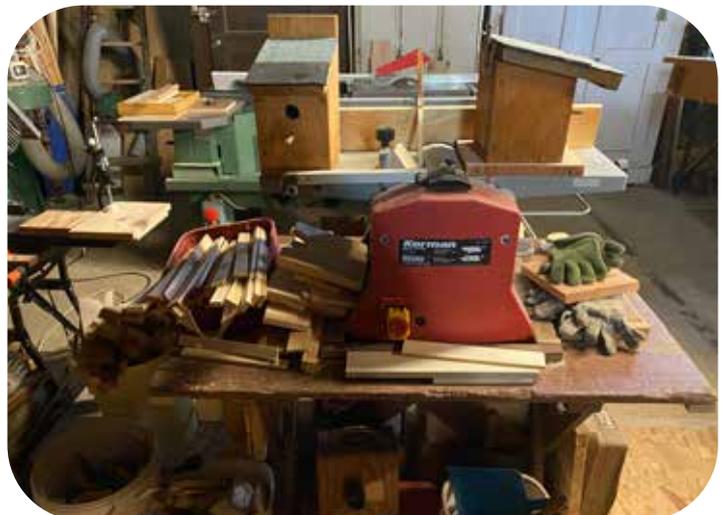
Moineaux, pinsons, mésanges jaunes et bleues: M. André FINCK connaît les habitudes de ses protégés sur le bout des jumelles. Il peut passer des heures à les observer, immobile, attentif à leurs chants et à leurs allées et venues. Cette patience, il l'applique aussi à la fabrication de ses nichoirs, qu'il conçoit entièrement lui-même, sans plans ni formation: «Je suis autodidacte», sourit-il modestement. «Je fais avec ce que j'ai».

Un atelier en hauteur

Son atelier, il l'a installé au premier étage de sa grange, un choix aussi pratique que poétique: travailler en hauteur, au plus près du monde des oiseaux. Pour y parvenir, il n'a pas hésité à démonter pièce par pièce ses machines à bois – scie, ponceuse, perceuse à colonne – afin de les remonter à l'étage. Un travail de fourmi, à l'image de sa démarche: minutieuse, passionnée, et guidée par l'amour du vivant.

Un geste pour la nature

Les nichoirs de M. André FINCK sont aujourd'hui disséminés dans les jardins du village, sur les arbres du voisinage. Il participe fidèlement à l'exposition «Un Tour d'Arts», où ses créations trouvent rapidement preneur auprès des visiteurs. À sa manière, discrète mais engagée, M. André FINCK participe à la préservation de la biodiversité locale. Et chaque printemps, lorsque les paillements des oisillons remplissent les nichoirs, c'est pour lui la plus belle des récompenses.







Mise à l'honneur

Charlotte, une passionnée de basket

Dans notre nouvelle rubrique « Les sportifs du village » nous avons rencontré Charlotte, une passionnée de basket

C'est à l'âge de 7-8 ans que Charlotte DUFFNER fait ses débuts dans le basket à l'AS Spechbach. C'est tout d'abord un peu pour suivre ses copines avoue-t-elle mais très vite elle prend goût à ce sport d'équipe et gravit rapidement les échelons. En 2016, elle est repérée et rejoint le club d'Illfurth en équipe sénior. Dans la foulée, elle passe de l'équipe 3 alors en Division 2 féminine à l'équipe 1 et à la Prénationale, l'équipe poursuit son ascension jusqu'à la montée en Nationale 3 validée le jour de ses 20 ans se remémore t-elle avec le sourire.

Elle a aussi vécu quelques expériences incroyables notamment sa folle épopée avec la Team Flash. Alors étudiante à Strasbourg, elle intègre l'équipe universitaire qui finit championne d'Europe en 2017 et vice championne d'Europe l'année suivante au Portugal.

Charlotte s'est aussi frottée à d'autres sports notamment le rugby lors de ses années avec l'équipe de l'UNSS du lycée de Thann et a eu la chance de participer au championnat de France.

Aujourd'hui, forte de ses 18 saisons au BNS (Basket Nord Sundgau, l'union des clubs Illfurth et Spechbach), elle évolue toujours en NF3 (nationale féminine 3) qui vient de finir 2^e du championnat et loupe de peu le passage en Nationale 2 !



A 28 ans, la chargée d'affaires en banque ne pense pas à prendre sa retraite du ballon orange et espère encore pouvoir allier son travail et sa passion pendant de longues années encore. Son objectif : se donner à fond sur le terrain ou à défaut à la 3^e mi-temps avec son équipe et son club auquel elle est toujours restée fidèle.

Nous lui souhaitons bonne continuation !

Parole à nos voisins

Commune de Burnhaupt-le-Haut



La salle des fêtes de Burnhaupt-le-Haut, anciennement le Foyer Martin Studer, a fait peau neuve

A présent, vous ne pouvez plus la rater avec son nouveau nom, le Carré Martin Studer, qui trône fièrement sur sa façade rouge. Ce Carré invite à des Animations, des Rencontres, des Réunions et des Evénements. Les travaux d'isolation et de décoration réalisés rendent le lieu confortable, moderne et surtout convivial.

De plus, les abords du bâtiment ont été entièrement aménagés et sont prêts à accueillir les manifestations des différentes associations du village.

Le parking est un peu agrandi, mais celui de la mairie est à privilégier. Il vous permettra d'emprunter le chemin piétonnier également refait à neuf.



Rue Principale

Les travaux commencés en mai se poursuivront jusqu'à la fin de l'année, voire un peu plus... Ils sont réalisés par tranches, alternativement de chaque côté de la chaussée afin de minimiser les perturbations. Ils permettront notamment la création d'une piste cyclable se raccordant aux bandes cyclables déjà existantes, la réduction de la vitesse en modifiant la largeur et la géométrie de la rue, l'infiltration des eaux pluviales et l'amélioration de la visibilité aux carrefours.



Pour une bonne utilisation du skatepark

Il est conseillé de venir avec des protections et jamais par temps de pluie.

Merci également de ne pas mettre de terre ou autre objet sur la piste de glisse.



DATE À RETENIR

Samedi 18 octobre
de 9h30 à 11h30

« Réparer plutôt que jeter » telle est la devise du Repair café organisé par la municipalité. N'hésitez pas à apporter un appareil en panne : des réparateurs bénévoles pourront vous aider !



Rétrospective météo 2024

Par Paul KRAFFT

Ce début d'année 2024 renforce une tendance pluviométrique amorcée fin 2023 !

Avec un cumul de 507 mm⁽¹⁾ de précipitations (320 mm⁽¹⁾ pour 2023), le premier semestre était plus arrosé que l'année passée.

Cette année aura également vu tomber plusieurs records, au niveau national et mondial ; notamment le mois de février le plus chaud jamais observé.

À l'échelle de la France et de l'Alsace la température moyenne du mois de 9,6 °C a été supérieure à la normale de 3,5 °C (moyenne de référence 1991-2020), classant le mois de février au 2^e rang des plus doux derrière février 1990 (+4 °C).

L'année commence par un mois de janvier relativement agité mais doux, avec un cumul de précipitations supérieur à la normale. La région aura connu un épisode hivernal marqué, du 08 au 16 avec des températures négatives et même quelques flocons qui ont marqué cette période.

Ce froid relatif affichait 17 jours de températures négatives (9 jours en 2023).

Avec une température moyenne maximale de 6,25 °C (6,32 °C en 2023) et une moyenne minimale de 0,61 °C (1,83 °C en 2023), janvier aura été légèrement plus froid que l'année précédente.

Avec une pluviométrie de 110 mm⁽¹⁾ de pluie (61 mm⁽¹⁾ en 2023) et 8 cm⁽¹⁾ de neige (7 cm⁽¹⁾ en 2023), soit un total cumulé de 118 mm⁽¹⁾, ce premier mois de 2024 aura été beaucoup arrosé.

Comme cité en préambule, le mois de février aura été un mois record. Avec des températures qui l'ont classé le mois le plus chaud observé en Alsace, je n'ai relevé aucune gelée durant tout le mois !

La température moyenne maximale était de 11,56 °C (9,64 °C en 2023) alors que la moyenne minimale était de 5,92 °C (1,75 °C en 2023). Le mois a été plus arrosé que l'année précédente, avec une pluviométrie de 84 mm⁽¹⁾ (4 mm⁽¹⁾ en 2023).

Avec un début de mois assez conforme à la saison, une certaine douceur s'est installée en milieu de mois.

Avec une température moyenne maximale de 14,21 °C (13,32 °C en 2023) et une moyenne minimale de 5,87 °C (4,58 °C en 2023), mars aura été plus doux que 2023 sans pour autant s'écarter des normales saisonnières. Alors que j'ai relevé une pluviométrie de 61 mm⁽¹⁾ à Burnhaupt (98 mm⁽¹⁾ en 2023), le mois était le 5^e mois de mars le plus pluvieux au niveau national depuis le début des relevés de Météo France, avec un excédent de pluies de 85% sur la moyenne nationale.

Le 22 du mois a vu un impressionnant pic de douceur avec une température maximale relevée sous abri de 21,0 °C ! En fin de mois, les températures chutent à nouveau, en raison des vestiges de la tempête Nelson qui a sévi sur l'ouest du pays.

Le mois d'avril aura été marqué par un important contraste thermique. Un épisode de grande douceur précoce en Alsace, avec le thermomètre qui s'est affolé entre le 06 et le 14, affichant une température maximale record pour la journée du 06 de 27,4 °C !

À partir du 16 du mois, les températures entament une chute conséquente, enneigeant les sommets vosgiens, et obligeant les autorités à refermer la route des crêtes ouverte quelques semaines plus tôt.

La température moyenne maximale était de 16,55 °C (15,11 °C en 2023) et la moyenne minimale de 6,86 °C (6,10 °C en 2023).

La pluviométrie cumulée du mois, légèrement plus importante que l'année précédente, a été de 95 mm (85 mm⁽¹⁾ en 2023).

Avec des températures maximales souvent inférieures aux normales, à part un pic de chaleur du 09 au 13, la sensation d'un temps maussade a dominé pendant tout le mois de mai. Pluies et températures fraîches dues à une «goutte froide» qui a stationné sur la France une grande partie du mois, ont mis le moral des gens à rude épreuve.

La température moyenne maximale était de 21,07 °C (21,4 °C en 2023), alors que les moyennes minimales étaient de 11,42 °C (12,1 °C en 2023). Avec un total cumulé de 94 mm⁽¹⁾ (34 mm⁽¹⁾ en 2023), ce mois de mai aura été largement plus arrosé que l'an passé. Les températures douces du mois, ont donné un orage le 15.

À noter, que dans la nuit du 10 au 11 mai, a eu lieu un phénomène astronomique rarissime sous nos latitudes : des aurores polaires (voir article « Tempêtes solaires sur Burnhaupt »).

Le temps gris et instable qui s'est installé sur le pays, a perturbé une grande partie du mois de juin, avec des températures généralement fraîches, assez marquées du 10 au 16, hormis fin du mois.

Juin a été un mois avec des températures inférieures à 2023, mais toujours dans les normales saisonnières.

La moyenne des températures maximales était de 26,29 °C (28,86 °C en 2023), alors que la moyenne minimale du mois était de 16,25 °C (16,08 °C en 2023). Avec 59 mm⁽¹⁾ de précipitations (30 mm⁽¹⁾ en 2023), juin a été plus arrosé que l'an dernier. Deux orages ont été relevés ce mois-ci.

Avec un cumul de précipitations de 499 mm⁽¹⁾ (320 mm⁽¹⁾ pour 2023) et 8 cm de neige⁽¹⁾, soit un total cumulé de 507 mm⁽¹⁾ de précipitations pour les six premiers mois, l'année 2024 aura connu un premier semestre dans les moyennes pluviométriques hautes.

Dans la continuité du mois de juin, les passages perturbés ont été fréquents durant le mois de juillet, notamment un violent orage sur la région mulhousienne qui a fait beaucoup de dégâts, mais épargnant relativement Burnhaupt. Il faudra attendre la fin du mois pour connaître la première vague de chaleur de l'année.

Avec une température moyenne maximale de 27,16 °C (26,06 °C en 2023) et une moyenne minimale de 16,22 °C (15,05 °C en 2023), le mois de juillet aura été légèrement plus chaud que l'année passée.

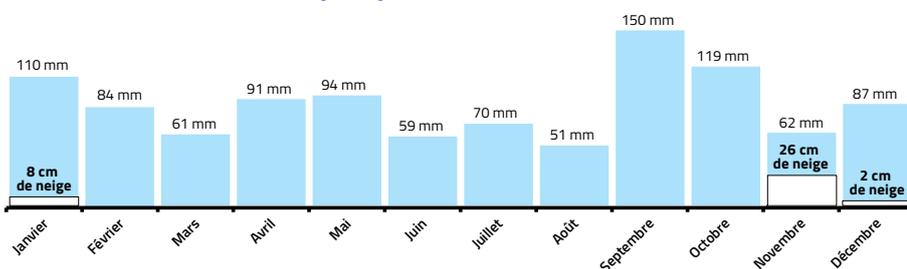
Avec 70 mm⁽¹⁾ de pluie, ce mois aura été moins arrosé que l'année dernière (83 mm⁽¹⁾ en 2023). Les températures commencent à être estivales à partir du 20 du mois. Ce mois aura également vu 3 orages, dont celui du 15, qui a fait des dégâts sur Mulhouse et le Sundgau.

Avec une vague de chaleur débutée fin juillet, le mois d'août a été chaud, surtout pendant la première quinzaine. Plusieurs épisodes pluvieux-orageux, parfois violents, ont traversé la région durant le mois, faisant, avec 6 orages relevés, le mois d'août le plus orageux de l'année à Burnhaupt.

PRÉCIPITATIONS POUR L'ANNÉE 2024 À BURNHAUPT-LE-BAS

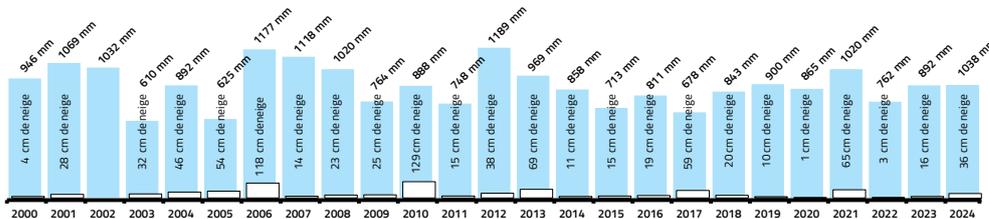
Total = 1038 mm + 36 cm de neige

Total des précipitations cumulées = 1074 mm



PRÉCIPITATIONS DEPUIS L'ANNÉE 2000 POUR BURNHAUPT-LE-BAS

Total = 22427mm de pluie + 868cm de neige
Total des précipitations cumulées = 23295mm



Avec une température moyenne maximale de 28,94 °C (27,28 °C en 2023) et une moyenne minimale de 17,02 °C (16,66 °C en 2023), le mois aura été au-dessus des normales saisonnières.

Avec 51 mm⁽¹⁾ de précipitations (47 mm⁽¹⁾ en 2023), la pluviométrie du mois a été à peine plus élevée que l'année passée.

Après un début de mois très chaud, un épisode de fraîcheur automnale précoce, du 09 au 17 puis en toute fin de mois, s'est installé sur la région. Les 13 et 14, les températures maximales ont été dignes d'un mois d'octobre avec 5 °C de moins que la normale.

Le mois de septembre commence sous des températures estivales, jusqu'au 08, pour devenir par la suite automnales. Avec une température moyenne maximale de 20,71 °C (26,91 °C en 2023) et une moyenne minimale de 12,38 °C (13,89 °C en 2023), le mois de septembre aura été très frais.

Avec des précipitations records de 150 mm de pluie (24 mm en 2023), ce mois était le mois le plus arrosé de l'année et le plus pluvieux de ces 25 dernières années au niveau national ! Ce mois aura vu 1 seul orage en début de mois.

Le mois d'octobre aura été doux mais très agité avec des pluies abondantes. Dans la continuité d'un début d'automne déjà très arrosé, la première semaine est fraîche pour la saison, puis une grande douceur s'est installée sur la France.

Malgré cette douceur toute relative, la température moyenne maximale de 16,94 °C (20,58 °C en 2023) et une moyenne minimale de 10,35 °C (9,54 °C en 2023), les températures sont relativement plus basses que l'année dernière.

Avec un cumul de précipitations de 119 mm⁽¹⁾ quasi égal à l'année passée (113 mm⁽¹⁾ en 2023), la pluviométrie du mois aura été excédentaire sur la plupart des régions, tout en restant conforme à la saison en Alsace.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, a eu lieu un nouvel épisode d'aurores polaires (voir article « Tempêtes solaires sur Burnhaupt »). Chose totalement inespérée et surtout, je le rappelle, rarissime sous nos latitudes.

Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

⁽¹⁾ 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

⁽²⁾ hPa = hectopascal (anciennement millibar).

1015 hPa⁽²⁾ est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.

Le mois de novembre aura fait une entrée remarquée et précoce en hiver. La dépression Caetano qui a traversé la France de la Bretagne aux Alpes du nord dans la journée du 21 novembre, a généré un brutal conflit de masses d'air, responsable de chutes de neige exceptionnelles en plaine et des rafales de vent records sur la côte Atlantique. Ces précipitations neigeuses se sont essentiellement produites sur une ligne allant de la Normandie, le Bassin parisien, le centre-est et l'Alsace, le long du front occlus de la dépression. La présence d'air froid sur le nord du pays était particulièrement propice à un événement notable, avec des épaisseurs de neige exceptionnelles pour un mois de novembre, avec 26 cm de neige relevé chez moi à Burnhaupt-le-Bas. Le redoux rapide qui a suivi cet épisode neigeux, aura eu rapidement raison de la couche blanche qui a recouvert notre village.

Avec une température maximale moyenne de 9,06 °C (10,48 °C en 2023) et une minimale moyenne de 3,38 °C (5,28 °C en 2023) novembre aura connu des températures plus fraîches que l'an passé.

Les précipitations cumulées relevées étaient dans les normales avec 62 mm⁽¹⁾ (204 mm⁽¹⁾ en 2023 et 3 cm⁽¹⁾ de neige) et un épisode neigeux précoce qui a donné 26 cm⁽¹⁾ de neige, ce qui fait un cumul de 88 mm⁽¹⁾. Novembre a connu la période de l'année la plus longue sans précipitations consécutives, qui était de 17 jours, du 25 octobre au 10 novembre !

Le mois de décembre aura débuté sous la grisaille avec des températures relativement douces pour la saison. Quelques gelées et des pluies abondantes ont marqué le mois. Après la journée la plus arrosée du mois du 23, avec 24 mm⁽¹⁾ de pluie relevée, quelques flocons on blanchi la plaine le 23 avec 2 cm⁽¹⁾ de neige, laissant espérer un Noël blanc. Mais très vite, les températures positives ont eu raison de cette fine pellicule blanche.

Avec une température moyenne maximale de 6,95 °C (8,48 °C en 2023) et une moyenne minimale de 1,46 °C (3,78 °C en 2023), ce mois aura été plus froid que l'année précédente.

Les précipitations cumulées relevées en décembre étaient de 87 mm⁽¹⁾ de pluie (109 mm⁽¹⁾ en 2023) et de 2 cm de neige⁽¹⁾

(5 cm⁽¹⁾ en 2023), ce qui donne un total de 89 mm⁽¹⁾, pluie et neige cumulées.

La température moyenne annuelle (minimales et maximales confondues) a été de 13,06 °C (13,38 °C en 2023), ce qui place l'année 2024 parmi les années les plus chaudes de ces vingt dernières années relevées à Burnhaupt-le-Bas.

Avec 1014,05 hPa⁽²⁾, la moyenne annuelle des pressions barométriques était à peine supérieure à celle de 2023 (1013,89 hPa⁽²⁾) et était sous la barre des 1015 hPa⁽²⁾, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 10 février avec 982,60 hPa⁽²⁾, alors que la plus élevée était de 1035,80 hPa⁽²⁾ relevée le 16 décembre.

Avec une moyenne annuelle de 22,74 km/h, l'année 2024 a été légèrement moins venteuse que 2023 (23,92 km/h). C'est le mois d'août qui a été le plus venteux avec une moyenne mensuelle de

30,69 km/h et la rafale la plus élevée a été mesurée le 3 janvier avec 61,9 km/h.

Sur toute l'année, j'ai relevé un total de 149 jours de précipitations sur 366 jours (133 jours en 2023).

Avec un total de précipitations cumulées de 1074 mm⁽¹⁾, 1038 mm⁽¹⁾ de pluie et 36 cm⁽¹⁾ de neige (892 mm⁽¹⁾ de pluie et 16 cm⁽¹⁾ de neige en 2023), l'année 2024 se place en cinquième position des années les plus arrosées depuis 2000, l'année où j'ai commencé à faire des relevés à Burnhaupt-le-Bas. C'est le mois de septembre qui comptabilise la plus grande pluviométrie avec 18 jours de précipitations, et un cumul mensuel de 150 mm⁽¹⁾ de pluie.

Durant toute cette année j'ai dénombré 13 orages à Burnhaupt-le-Bas (20 en 2023).

Comme on l'aura constaté, 2024 aura été une année tempétueuse et pluvieuse, avec une grisaille qui a prédominé tout au long de l'année et un taux d'insolation moyen de 1811h (2098h pour 2023, source InfoClimat) plus bas que la moyenne. Ni froid exceptionnel, ni canicule, mais une météo agitée avec des températures restées juste au-dessus des normales. Les pressions barométriques basses nous montrent l'absence de conditions anticycloniques qui nous auraient assuré un temps plus calme et sec.

Toutes ces données ont été relevées par mes soins, à mon domicile, au 24 rue Maurice Ravel Burnhaupt-le-Bas.



Tempête solaire sur Burnhaupt

Cette année 2024, aura été marquée par deux événements astronomiques rarissimes sous nos latitudes; deux aurores polaires visibles depuis Burnhaupt-le-Bas.



La première s'est produite dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mai, et la deuxième dans la nuit du jeudi 10 au vendredi 11 octobre.

Peut-être avez-vous fait partie des chanceux qui, comme moi, avons pu admirer ce « feu d'artifice » cosmique.

Tout a commencé quelques jours plus tôt pour l'aurore polaire du mois de mai, où notre étoile le Soleil, a laissé apparaître d'énormes taches à sa surface et notamment une tache solaire gigantesque visible sans instrument (voir photo).

ATTENTION! L'observation du Soleil nécessite des protections particulières. Bien que passionnante et très intéressante, l'observation de notre étoile n'en est pas moins dangereuse. Ne pas respecter ces consignes pourrait être fatal à votre vue.

Tous les sites Internet de prévisions aurorales* étaient unanimes; « il devrait se passer quelque chose cette nuit ».

Il va sans dire que la communauté des astronomes amateurs, dont je fais partie, était sur « les charbons ardents ».

Mais au fait, qu'est-ce qu'une aurore polaire?

Qui n'a jamais vu une image d'une aurore polaire, ces belles draperies vertes qui ondulent dans le ciel du grand nord au-dessus de la banquise?

Comme vous pouvez le constater, j'utilise le terme aurore polaire et non aurore boréale. En effet, une aurore boréale concerne uniquement l'hémisphère nord de notre planète, mais il faut savoir que, s'il se produit une aurore dans l'hémisphère nord, il y en a une systématiquement une dans l'hémisphère sud; une aurore australe.

C'est à 22h00, qu'un membre de mon association, le Club d'Astronomie de Wittelsheim (CAW), a donné l'alerte. Je sors immédiatement dans mon jardin et, direction nord-nord-ouest, je peux voir un ciel teinté d'un dégradé de couleurs rouge, rose et violet sur une hauteur de 50°. Impressionnant! Spectaculaire! du jamais vu sous nos latitudes! Les mots me manquent ici pour



décrire mon ressenti, car il faut savoir que les aurores polaires font partie du « graal » des astronomes amateurs. À moins de pouvoir se déplacer vers des latitudes polaires pour en admirer une, ce soir nous avons la chance d'être « servis » dans notre jardin. C'est inouï!

Au bout de $\frac{3}{4}$ heure, le spectacle s'estompe, jusqu'à disparaître. Mais les prévisions sont des plus optimistes et prévoient un nouveau pic d'intensité vers 03h00.

Je suis donc parti pour veiller toute la nuit et là, surprise un nouveau pic d'intensité solaire se produit à 01h30. Un nouveau spectacle merveilleux qui durera une bonne $\frac{1}{2}$ heure. Et enfin, le pic prévu pour 03h00, se produit à la minute prévue.

Un festival de couleurs, telle une palette de peintre, qui passent du vert sur l'horizon, au rose au violet et au rouge en altitude, avec des draperies colorées qui se succèdent, faisant onduler la lumière. Je n'ai jamais vu quelque chose de semblable. Je n'en reviens pas!

Ce « festival » se poursuit jusqu'à 05h00, heure du rallumage des luminaires, qui ont « éteint » le ciel coloré.

D'après le témoignage d'un membre de notre association qui, de par sa profession de guide polaire en Arctique, a déjà eu la chance d'admirer beaucoup d'aurores polaires dans le grand nord, nous signale qu'il n'a jamais vu d'aurore aussi belle en termes de mélange de couleurs et aussi denses et larges, car celles qu'il est habitué à voir sont en général, je cite, « des rivières verdâtres denses, certes très spectaculaires, mais bien moins esthétiques ».

Un autre membre du club, notre ami et président d'Honneur Luc Arnold, astronome professionnel actuellement en poste à l'observatoire Franco-Canadien (CFHT) à Hawaï, nous a signalé que cette aurore a pu être observée sur la grande île qui est située géographiquement à 20° de latitude nord!

Alors que les zones aurorales sont centrées normalement autour des pôles magnétiques terrestres entre 65° et 75° de latitude, cette aurore est déjà comparée par les astronomes, à l'événement de Carrington, du nom de l'astronome britannique qui l'étudia; une tempête solaire qui s'est produite en 1859 et qui a provoqué de nombreuses aurores polaires visibles jusque dans les régions tropicales et qui a fortement perturbé les télécommunications naissantes de l'époque, qui étaient par télégraphe électrique.

De nos jours, de telles éruptions peuvent avoir des conséquences catastrophiques du point de vue économique en paralysant les réseaux informatiques au niveau planétaire et abimer voire détruire les satellites en orbites autour de la Terre.



Pour la petite anecdote, en mars 1989, une tempête solaire a provoqué un «blackout»** électrique au Canada, notamment au Québec où les conséquences étaient les plus graves, plongeant plus de 6 millions de personnes dans le noir pendant plus de neuf heures, en raison d'une surcharge électrique sur le réseau qui a fait disjoncter et griller les transformateurs de toute la région. C'est à ce jour, les plus grands dégâts causés par une tempête géomagnétique.

Il se dit même qu'il y aurait eu un «baby-boom» neuf mois plus tard ; allez savoir pourquoi !

Heureusement de nos jours, grâce à la mise en place d'une surveillance solaire permanente, on peut prévoir de manière fiable de telles éruptions, ce qui laisse le temps aux autorités de mettre en sécurité les organes sensibles (satellites, centrales électriques, serveurs informatiques, etc.) afin d'éviter pareille catastrophe.

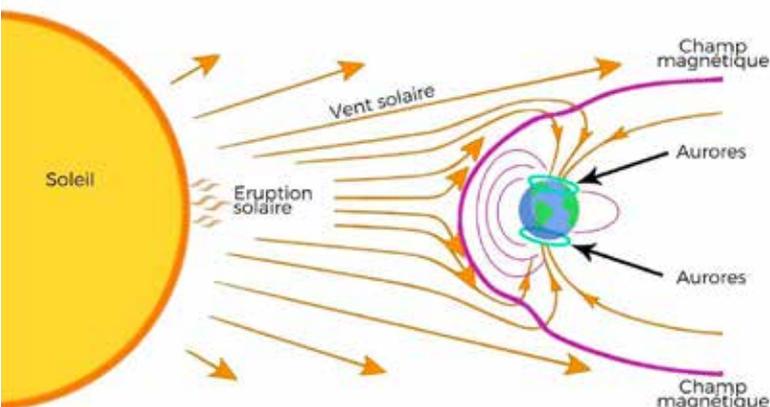
Mais comment se forme une aurore polaire ?

Les aurores polaires se forment suite à de violentes éruptions solaires et peuvent avoir différentes couleurs ; contrairement à ce qu'on pourrait penser, elles ne sont pas toujours vertes. Leurs couleurs dépendent de plusieurs facteurs : la composition du gaz, l'altitude à laquelle elles se forment, la densité de l'atmosphère, ou la quantité d'énergie. Les aurores les plus communes sont bien entendu les vertes qui sont formées à partir d'oxygène entre 100 et 300 km d'altitude, mais visibles uniquement à des latitudes géographiques élevées.

Les roses et les rouges foncées, sont dues à l'azote et se forment en-dessous de 90 km d'altitude. Pour les rouges, c'est encore l'oxygène, mais elles se forment au-delà de 300 km d'altitude. Et enfin, les bleues et les mauves, qui sont les plus rares, sont formées par l'hydrogène et l'hélium et se forment en-dessous de 120 km d'altitude.

Des centaines de milliards de tonnes de plasma solaire sont éjectées dans l'espace, à plus de 8 millions de km/h. Il faudra attendre 18 heures avant que la Terre soit touchée et balayée par ce qu'on appelle un «vent solaire» ; une infinité de particules hautement énergétiques.

Heureusement pour nous la Terre est protégée par un champ magnétique ; un aimant géant qui agit sur notre planète comme un bouclier protecteur. Ce champ magnétique émerge au niveau du pôle sud terrestre et voyage autour de la Terre, jusqu'à un autre point de notre planète, le pôle nord, où tout reconverge. C'est ce champ magnétique qui fait pointer l'aiguille de votre boussole vers le nord. C'est aussi grâce à lui, que la Terre est protégée des vents solaires. Le champ magnétique est déformé par la violence des vents solaires et c'est à ces points de convergences, les deux pôles terrestres, que les particules hautement énergétiques, pénètrent dans la haute atmosphère pour donner ce merveilleux spectacle qu'est une aurore polaire.



La collision de ces particules chargées avec les gaz qui se trouvent dans la haute atmosphère terrestre, entraîne la libération d'énergie sous forme de photons (particules de lumière visibles) et génère le voile coloré des aurores (voir schéma).

Notre Soleil a un cycle d'activités : le cycle solaire. C'est une période pendant laquelle l'activité de notre étoile varie en reproduisant les mêmes phénomènes de mêmes durées que pendant la période précédente. Cette activité se caractérise par une variation de l'intensité du champ magnétique du Soleil et le nombre de taches visibles à sa surface.

L'amplitude du minima et du maxima est en moyenne de 11,2 ans.

Actuellement nous sommes en plein maximum du cycle solaire. Le 09 mai 2024 est apparu une énorme tache solaire (voir photo) qui faisait 15 fois le diamètre de la Terre et qui sera à l'origine des aurores polaires de la nuit du 10 au 11 mai.

Le soir du 10 octobre, une nouvelle alerte vient mettre le monde astronomique français en émoi ; de nouvelles prévisions d'aurores polaires possibles ; je veille donc pendant la soirée. À l'heure prévue, 22h00, se produit direction nord-nord-ouest, une première aurore. Cette fois-ci, par rapport à celles du mois de mai, les couleurs dominantes sont le rouge. Une deuxième aurore se produit à 01h30, avec des couleurs d'un rouge tellement intense, que les maisons du quartier ont pris une couleur rougeâtre. On voyait nettement «danser» les raies de lumières. C'est la plus intense des aurores de cette années ; du jamais vu !

Actuellement nous sommes en plein maximum solaire, avec un pic d'activité maximal du présent cycle solaire prévu pour le mois de juillet 2025, ce qui nous réservera peut-être encore quelques belles surprises.

Les prévisions des aurores polaires sont définies par l'indice Kp (Kp index ou Planetary K-index), utilisé pour déterminer la probabilité de voir des aurores polaires. Cette échelle a une valeur qui va de 0 à 9. Avec un indice Kp de 8 à 9, une aurore s'étendra sous nos latitudes jusqu'au sud de l'Europe. L'indice Kp était respectivement de 9 les nuits des 10 au 11 mai et de 8 les nuits du 10 au 11 octobre !

Notre étoile le Soleil, distante de la Terre de 149 597 870 de km, est l'étoile la plus proche de nous, et est l'étoile que nous connaissons le mieux, grâce notamment aux nombreuses sondes spatiales envoyées l'étudier. Ceci nous permet de commencer à comprendre son fonctionnement jusqu'au plus profond de son cœur. L'étude du Soleil est une activité passionnante qui se pratique le jour ce qui est plus «reposant» et ne demande pas de veiller toute une nuit, mais, comme je l'ai mentionné plus haut, le Soleil est le seul et unique objet en astronomie qu'il est dangereux à observer et qui peut être fatale à vos yeux. N'observez jamais le Soleil sans protections spéciales, protections vendues uniquement dans des magasins spécialisés en accessoires astronomiques.

À quand la prochaine aurore polaire visible chez nous ? À moins d'être devin, nul ne le sait. Bien que les prévisions actuelles soient relativement précises et fiables, elles n'en sont pas moins aléatoires. Surveillez régulièrement les sites Internet dédiés et ayez de la patience ; la chance vous sourira peut-être. Il y a un dicton en astronomie qui dit que : «l'astronomie est l'école de la patience».

Quoi qu'il en soit, pour nous les astronomes amateurs, ces deux soirées mémorables resteront parmi les événements astronomiques les plus marquants qu'il nous ait été donné d'observer.

Paul Krafft, président du Club d'Astronomie de Wittelsheim (CAW)

* <https://www.spaceweatherlive.com/> ou <https://solarham.com/>

** Blackout = coupure de courant générale

Photos prises par l'auteur au 24 rue Maurice Ravel et à l'Arboretum à Burnhaupt-le-Bas.



Balade dans la vallée de la Doller

Pour l'année 2024, je vous présente le sentier géologique de Senheim, qui sera notre 5^e randonnée.

Départ et arrivée: Senheim,

P grand parking de l'église St George

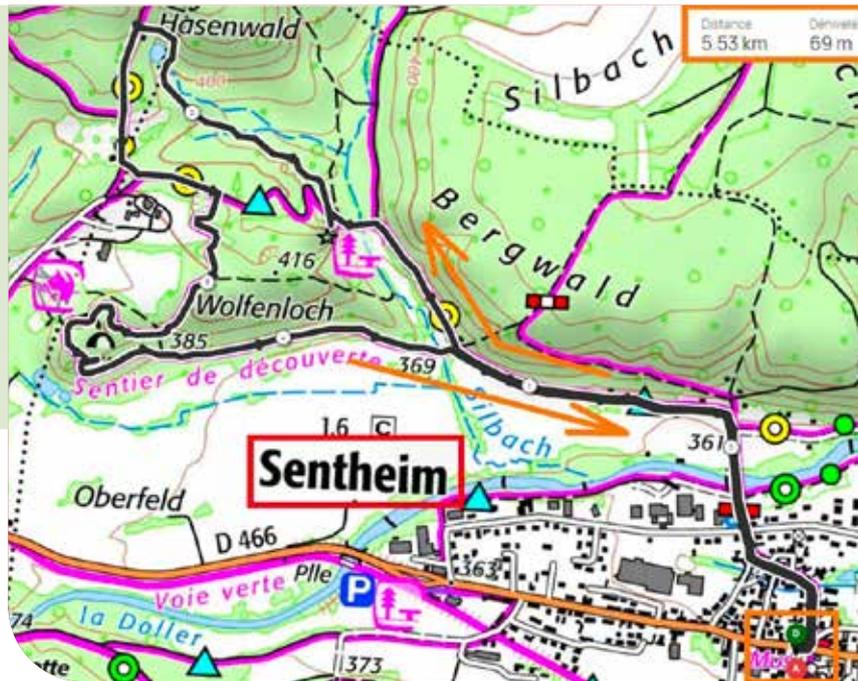
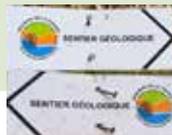
Temps: 3h environ car arrêts sur les sites géologiques

Niveau: Assez facile

Difficulté: beaucoup d'escaliers en fer ou bois, peut être glissant selon le temps. Je conseille de la faire par temps sec. Attention, vigilance avec les enfants

Balises: Sentier Géologique

Km: 5,5km



Je conseille comme d'habitude de bonnes chaussures de marche, sac à dos avec collation, eau, téléphone portable, carte de randonnée (carte TOP 25 n° 3620 et Grand Ballon Cernay Guebwiller) et bâtons de marche car, certains endroits peuvent être glissants. Non compatible VTT-VAE.

Passons à cette randonnée.

Nous partons rue de l'Église et nous suivons le balisage  du Sentier Géologique.

La rue de l'Église se prolonge avec la rue du Kattenbach, après le passage sur le ruisseau.

Au stop, continuons à droite rue du Tissage et passons le pont au-dessus de la Doller.



La Doller

Nous prendrons le large chemin empierré vers la gauche, bordé de jardins.



Un peu plus loin, ce chemin tourne à droite (banc côté droit) celui qui arrive sur la gauche sera celui de l'arrivée.

Nous arrivons à l'entrée d'une forêt avec un croisement de chemins, ainsi qu'une table et bancs sur une petite butte.

Nous prenons le chemin en pierre en légère pente vers la gauche et nous pouvons observer une ancienne carrière et un restant de fondation.



Retour sur le chemin, traversons et suivons le sentier partant à droite, en suivant le balisage du Sentier Géologique.

Après quelques marches en bois, prenons l'escalier en fer qui descend dans un creux, une passerelle et remontons de l'autre côté avec un autre escalier.

Un panneau nous indique l'arrêt n°2.



Après l'arbre aux 3 troncs, passons une passerelle en fer qui nous permet d'éviter une partie boueuse.



Partons sur la gauche, attention cette portion de chemin est mal indiquée. Suivons les peintures orangées qui nous aideront un peu, en passant le long d'une clôture en dessous d'un étang.

La passerelle en bois ci-dessous, nous permet de franchir les ruisseaux qui descendent vers l'étang.



Nous suivons à nouveau le balisage du Sentier Géologique. Montons sur le côté droit du terrain grillagé jusqu'à rejoindre un chemin, lieu-dit Hasenwald sur la carte.

Suivre le chemin en légère descente vers la gauche où se trouvent des roches fissurées et émietées.



Nous voyons l'étang que nous avons contourné et arrivons bientôt à un pré que nous contournons aussi.

Après ce pré nous sommes sur un plateau.

Nous quittons le chemin pour le sentier à gauche, attention zone en descente et un peu boueuse.

Nous arrivons sur un autre chemin à suivre vers la gauche (hangar assez proche) puis notre chemin s'en va vers la droite.

Nouvel escalier que nous descendons en contournant une zone dangereuse avec éboulis.





Suivons toujours le sentier.

En arrivant devant un autre pré, prenons à gauche en légère montée, en allant jusqu'au bord de la forêt, prenons à droite, nous passons un stop vache en bois et nous voyons un ensemble de constructions lieu dit Rebenbuckel.

Ce Stop vache nous permet l'accès à la portion la plus impressionnante du circuit et dangereuse.



Nous remontons par un escalier sur la droite, nous arrivons aux 2 arrêts suivants.



Nous allons descendre (attention cette portion est souvent humide risque glissant) avec des anciennes marches en bois puis nous remontons sur la droite et à gauche vers notre arrêt 11.

En quittant ce secteur, nous allons apercevoir d'autres trous dans les rochers.



Nous voyons un autre étang en contrebas sur notre droite et une nouvelle descente avec succession d'escaliers en fer, nous arrivons au dernier arrêt du circuit.

Un escalier permet de descendre dans une ouverture, dont la grille de protection a été forcée.

Il est interdit de visiter la grotte.

Le circuit se termine sur un chemin forestier, qui rejoint le chemin de liaison pris pour arriver.

Retour sur le parking.

Catherine

Circuit avec OPENRUNNER

<https://www.openrunner.com/route-details/20667082>



Infos



11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68000 COLMAR
www.te.alsace

Le Don du Sang



Le sang, c'est quoi?

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Rien ne peut le remplacer, c'est pourquoi le don de sang est si important. Composé de globules rouges, de plasma, de plaquettes et de globules blancs, il permet à l'EFS (Etablissement Français du Sang) de fabriquer et distribuer des produits sanguins labiles. Les dons de sang permettent de soigner chaque année plus d'un million de malades.

« En Alsace, on consomme quotidiennement près de 500 poches de sang ».

Pour soigner des maladies auto-immunes, en accompagnement des traitements de chimiothérapie, lors d'hémorragies... Les produits sanguins issus d'une poche de sang servent dans une multitude de situations et les besoins sont quotidiens.

Le don du sang, une grande cause internationale.

La belle devise de la fédération internationale des organisations de donneurs de sang n'a jamais été aussi actuelle.

Le don de sang volontaire et non rémunéré symbolise pour tous les peuples du monde, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou la couleur de leur peau :

LA LIBERTÉ, LA TOLÉRANCE ET LA SOLIDARITÉ.

Vous avez entre 18 et 70 ans révolus ? Vous pesez plus de 50kg ? Bonne nouvelle, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang ! Vous pouvez donner jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et jusqu'à 4 fois pour les femmes.

N'hésitez pas à donner votre sang

C'est pratiquement indolore et sans risque, bien encadré par une équipe médicale compétente.

Pour 2025 les collectes auront lieu : **les vendredis 14 février, 9 mai, 22 août et le mardi 18 novembre de 16 à 19h30.**

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au président de l'association, M. Jean-Paul SCHNOEBELEN, tél. 03 89 48 95 56.

Venez nombreux aux prochaines collectes.

Territoire d'Énergie Alsace

Créé 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

LES MISSIONS DE TEA

- Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Vérifier que les Contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés.
- Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité.
- Verser aux communes une partie large de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire.
- Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux.
- Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

ACTUALITÉ 2024 DE TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat.
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF.
- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques.
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz ».



Travaux à Wolfersdorf (68) | Crédit photo: Territoire d'Énergie Alsace



Solidarité



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec la collectivité Européenne d'Alsace, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...

Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.



- Président : Alain GRIENEISEN
 Vice-présidente : Céline CHARPENTIER
 Membres : Catherine GRABOWSKI
 Géraldine DE PAOLI
 Maryline SOTHER
 Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare
 Fernand THUET, représentant de l'UDAF
 René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie
 Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace



Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact. Discretion assurée.

Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans les vallées de la Thur et de la Doller, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.



La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an!

Dans les vallées de la Thur et de la Doller, Caritas Alsace compte des équipes à Burnhaupt, Cernay, Masevaux et Thann. En 2023, les 97 bénévoles du secteur ont aidé 287 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire et l'aide à la recherche d'emploi, les bénévoles du territoire ont mis l'accent

sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



France Services

Les locaux de la mairie de Masevaux-Niederbruck accueillent depuis novembre 2020, un Espace France Services.

Qu'est-ce que France Services ?

France Services est un service public gratuit qui offre un guichet unique pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives numériques auprès de divers organismes (Impôts, Assurance retraite, CPAM, CAF, France Travail, France Titres, France Rénov', etc.)

Quelles démarches puis-je faire en Espace France Services ?

- Créer une adresse mail, un compte France Connect
- Consulter les points sur son permis de conduire
- Imprimer une attestation de droits
- Consulter et mettre à jour son relevé de carrière
- Demander sa retraite
- Faire une déclaration trimestrielle de ressources
- Demander une carte vitale
- Créer son compte MaPrimeRénov'
- Payer ses impôts, une amende
- Demander un certificat d'immatriculation
- Faire l'actualisation mensuelle à France Travail

Comment faire mes démarches à l'Espace France Services de Masevaux-Niederbruck ?

Je suis à l'aise avec les démarches numériques mais ne dispose pas des outils informatiques adéquats ?

Un poste informatique équipé d'un scanner et d'une imprimante est mis à votre disposition sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie.

Je ne suis pas à l'aise avec les démarches en ligne et/ou les outils informatiques ?

Un conseiller France Services vous accompagne sur rendez-vous pour réaliser vos démarches en ligne. N'oubliez pas de vous munir de vos identifiants et mot de passe France Connect !

Quels organismes puis-je rencontrer lors des permanences ?

L'Espace France Services propose tout au long de l'année diverses permanences de partenaires qui vous accueillent dans les locaux de la mairie, comme :

- **La Mission Locale Thur Doller**: le lundi de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 03 89 37 56 09.
- **France Alzheimer**: la permanence aide les familles éprouvées physiquement et psychologiquement par la maladie d'un proche, un parent, un conjoint ou un ami dans le but de rompre leur isolement, de soulager leur souffrance en leur apportant conseils et soutien et permet de les diriger si besoin vers les acteurs qui sont les plus qualifiés pour les assister: le 3^e mardi du mois sans rendez-vous de 15h à 17h.

- **LEO (Lieu d'Ecoute et d'Orientation)**: la permanence est accessible à tous, gratuite et confidentielle. Elle s'adresse aux personnes en situation de souffrance psychique, difficultés conjugales et familiales, violence/agression, deuil, rupture de soins, difficultés professionnelles, harcèlement, etc.: le mardi en semaine paire sans rendez-vous de 14h à 15h.
- **L'assistante sociale du service social de la CARSAT – CPAM**: le 3^e ou 4^e mardi du mois sur rendez-vous au 3646 ou 03 89 56 94 90.
- **Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)** est présent pour des conseils sur un projet ou une question sur une construction, un agrandissement, ou une rénovation: le 3^e mercredi du mois de 14h30 à 17h.
- **L'UNIAT (Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail)**: le 3^e jeudi du mois de 10h à 11h sur rendez-vous au 06 61 24 04 24.
- **Le conciliateur de justice**: le 2^e et 4^e vendredi du mois sur rendez-vous au 03 89 82 40 14.

Nos évènements marquants en 2024 pour l'Espace France Services :

Le stand sur le marché hebdomadaire de Masevaux-Niederbruck et les journées Portes Ouvertes sont l'occasion pour les conseillers France Services d'aller à votre rencontre et de faire connaître le service.

Cette année, Sarah BERNARDET, conseillère France Rénov' du PETR Thur Doller, a accompagné l'équipe France Services sur le marché hebdomadaire pour vous renseigner et répondre à vos questions relatives à la rénovation énergétique, aux aides et démarches.

Les journées Portes Ouvertes, qui se sont tenues du 14 au 18 octobre, ont été l'occasion pour les conseillers France Services de proposer des ateliers en partenariat avec les organismes.

Ainsi, un atelier « Information Retraite » a été animé par la CARSAT de Strasbourg, à destination des usagers de 55 ans et plus. De plus, un atelier France Travail a été animé par l'agence de Thann, à destination des demandeurs d'emploi, pour expliquer les démarches réalisables en France Services afin d'éviter les déplacements à Thann. Enfin, un atelier France Rénov' a été proposé à destination des porteurs de projets de rénovation énergétique pour expliquer les aides et démarches.

N'hésitez donc plus à vous rendre dans notre Espace France Services et à nous contacter :

03 89 82 40 14 / franceservices@masevaux.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (jusqu'à 18h le mardi) / Le samedi de 9h à 12h.



Oeil de lynx





OPÉRATION ŒIL DE LYNX - 6^e édition

Jeunes et moins jeunes, pour le plaisir, découvrez ou redécouvrez notre village.

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., arpentez les rues et sentiers de notre village, inspectez les coins et les recoins, levez les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos ci-contre.

Un petit prix sera remis aux gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses.

- Remplissez le talon ou répondez sur papier libre, et déposez-le en mairie, **avant le 1^{er} novembre 2025**
- 1 participation par foyer

NOM Prénom Age

Adresse

Téléphone

	OBJET OU BÂTIMENT ?	ADRESSE ?
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		
Photo 6		
Photo 7		
Photo 8		
Photo 9		
Photo 10		
Photo 11		
Photo 12		
Photo 13		
Photo 14		
Photo 15		
Photo 16		



Résultat Jeu « Objets cachés »

Le jeu



Les objets

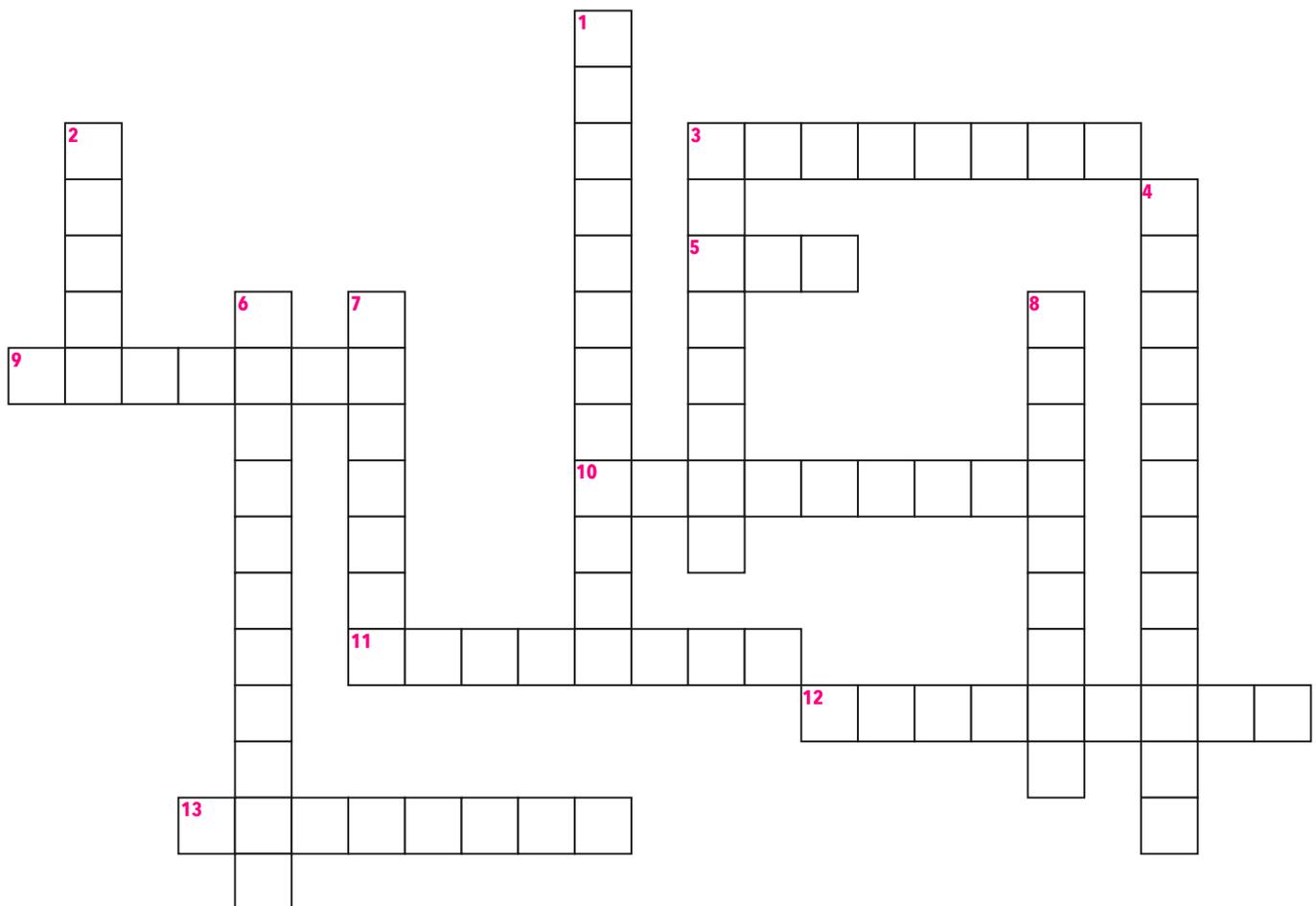


Solution



Jouons!

Mots croisés : la Seconde Guerre Mondiale



HORIZONTAL

3. Le mois de la libération des 2 Burnhaupt.
5. Acronyme du service de travail obligatoire du Reich pour les jeunes alsaciens.
9. Nom de la police secrète d'état du Reich.
10. Les 6 jours de combats dans les environs du village ont été appelé la _____ de Burnhaupt par le maréchal De Lattre de Tassigny.
11. Nom du camp d'internement nazi situé dans le Bas-Rhin.
12. Nom du village alsacien où se trouvait un camp d'internement nazi.
13. Ville alsacienne libérée le 20 novembre.

VERTICAL

1. Évènement majeur ayant eu lieu en Normandie.
2. Fin janvier 45 le Général De Lattre de Tassigny engage la bataille contre la _____ de Colmar.
3. Nom de la violente contre-offensive lancée par les allemands au 1^{er} janvier 45.
4. Nom allemand de la jeunesse Hitlérienne.
6. Nom donné aux jeunes alsaciens incorporés de force.
7. Nom de la commune de Saône et Loire d'où étaient originaires nombreux de nos libérateurs.
8. 20 soldats français stationnés à Burnhaupt sont tués lors de cette attaque.

Réponses : 1. Débarquement ▪ 2. Poche ▪ 3. Novembre ▪ 4. Hitlerjugend ▪ 5. RAD ▪ 6. Maigré-nous
7. Louhans ▪ 8. Oelbenberg ▪ 9. Gestapo ▪ 10. Manoeuvre ▪ 11. Struthof / 12. Schirmeck / 13. Mulhouse



État civil

Janvier 2024 à décembre 2024

> Ils / elles ont eu de 70 à 79 ans...



Janvier 2024

70 ans	M. KECK Roland	02/01/1954
72 ans	M. RIBEIRO José	03/01/1952
71 ans	M. ZEIDLER Edgar	03/01/1953
70 ans	Mme KNIBHLER Mireille	07/01/1954
77 ans	Mme BESSMER Béatrice	07/01/1947

70 ans	M. ESTEVES Antonio	11/01/1954
72 ans	Mme NEFF Marie	11/01/1952
77 ans	Mme FINCK Monique	15/01/1947
76 ans	Mme BOSSHARTH Lucienne	19/01/1948
79 ans	M. MEYER Denis	22/01/1945
74 ans	Mme EHRET Monique	22/01/1950
74 ans	Mme SCALCO Marie Claire	24/01/1950
79 ans	M. KOLB Gérard	26/01/1945
72 ans	M. MILOU Claude	30/01/1952

Février 2024

70 ans	Mme PIANTONI Dominique	01/02/1954
78 ans	Mme COMOLLI Brigitte	02/02/1946
78 ans	Mme SAUNER Laure	02/02/1946
77 ans	Mme CARDEY Anne-Marie	03/02/1947

75 ans	M. MAURER Marcel	06/02/1949
71 ans	M. FERLICCHI Jean	09/02/1953
79 ans	M. GRIENEISEN François	15/02/1945
71 ans	Mme KUENEMANN Elisabeth	15/02/1953
79 ans	Mme SMETISKO Ana	15/02/1945
76 ans	M. MULLER Bernard	15/02/1948
71 ans	M. TSCHAEN René	16/02/1953
78 ans	Mme HUMBERTCLAUDE Nicole	17/02/1946
70 ans	Mme JUNCKER Sonia	23/02/1954
77 ans	Mme BURNER Mariette	28/02/1947

Mars 2024

76 ans	M. EHRET Philippe	01/03/1948
72 ans	Mme SENDER Marlyse	03/03/1952
78 ans	Mme MOREL Annie	08/03/1946
71 ans	Mme SPENLINHAUER Elisabeth	10/03/1953
78 ans	M. JULE Yves	14/03/1946
78 ans	M. KOENIG Marcel	16/03/1946
70 ans	M. GREDER Gilbert	17/03/1954
78 ans	Mme SAUNER Geneviève	18/03/1946
75 ans	M. MAURER Jean Marie	18/03/1949
71 ans	M. NEFF Jean Claude	18/03/1953
77 ans	M. FINCK Gérard	21/03/1947
74 ans	M. HEITZ Jean	23/03/1950
73 ans	Mme KOLB Monique	23/03/1951
75 ans	M. GREDER Daniel	25/03/1949
74 ans	Mme MORITZ Simone	26/03/1950
77 ans	Mme BOSSENMEYER Myriam	28/03/1947
76 ans	M. SCHUFFENECKER Maurice	29/03/1948
75 ans	M. REINHARD Joseph	28/03/1949

Avril 2024

73 ans	M. FIRTION Mario	02/04/1951
73 ans	M. MUTZ Bernard	03/04/1951
78 ans	Mme BANTZE Marie-Louise	04/04/1946
74 ans	M. MOOSAVI CHOUGHTARI Seyed	04/04/1950
73 ans	M. GOURDON Gilbert	06/04/1951
76 ans	Mme FINCK Marie Ange	11/04/1948
76 ans	M. KUENEMANN Claude	16/04/1948
71 ans	Mme HUTTER Christine	19/04/1953
72 ans	Mme KIRSCHER Marie-Claire	20/04/1952
70 ans	M. HIRTH Jean-Pierre	20/04/1954
73 ans	Mme KUPPEL Marie Thérèse	21/04/1951
76 ans	Mme DOPPLER Clémence	22/04/1948
71 ans	Mme MAEDER Joëlle	24/04/1953
74 ans	M. KIRSCHER Robert	26/04/1950
77 ans	Mme SOTHER Agnès	27/04/1947

Mai 2024

76 ans	Mme BUNOD Marie-Josée	01/05/1948
70 ans	Mme GENSBITTEL Marie-Marthe	03/05/1954
70 ans	Mme SCHNOEBELEN Jeannine	09/05/1954
76 ans	Mme ANGIOLINI Monique	10/05/1948
70 ans	M. EHRET Lucien	14/05/1954
78 ans	M. WERLIN Albert	15/05/1946
73 ans	Mme KOPOSSOFF Anne	17/05/1951
77 ans	M. BANTZE Claude	18/05/1947
76 ans	Mme WERLIN Marie Claude	19/05/1948
79 ans	Mme HENRIOT Geneviève	20/05/1945
73 ans	M. HUTTER Jean Pierre	25/05/1951
75 ans	Mme GREDER Micheline	26/05/1949
76 ans	M. KOSTIC Dobrivoje	30/05/1948

Juin 2024

77 ans	Mme DIETRICH Danièle	01/06/1947
76 ans	Mme CORNEVAUX Monique	03/06/1948
71 ans	Mme SCHURCH Liliane	06/06/1954
72 ans	M. SCHNOEBELEN Fernand	06/06/1952
75 ans	M. KOLB Jean Paul	06/06/1949
72 ans	M. SIGRIST Daniel	07/06/1952
76 ans	Mme RICARD Régine	15/06/1948
79 ans	Mme GARD Marie-Louise	17/06/1945
71 ans	M. HUEBER Véronique	17/06/1953
75 ans	M. CAILLEUX Marcel	19/06/1949
72 ans	Mme TRULLARD Colette	23/06/1952
75 ans	M. MAURER Pierre	27/06/1949
78 ans	M. STALTER Arthur	29/06/1946

Juillet 2024

77 ans	Mme MULLER Monique	01/07/1947
73 ans	Mme SAUNER Colette	01/07/1951
71 ans	Mme GREDER Marie-Thérèse	02/07/1953
71 ans	M. KARRER Lucien	06/07/1953
71 ans	M. WAGNER Gaston	08/07/1953
71 ans	Mme SIECK Joëlle	09/07/1953
73 ans	Mme BASSO Monique	14/07/1951
78 ans	Mme ANDELFINGER Simone	15/07/1946



70 ans	Mme SPRINGER Marie	16/07/1954
71 ans	Mme FIRTION Marie Thérèse	17/07/1953
70 ans	M. PARARD Patrick	28/07/1954

Août 2024

70 ans	Mme GROSS Marie-Louise	01/08/1954
72 ans	Mme SOTHER Marie-Antoinette	03/08/1952
74 ans	Mme KALT Danielle	05/08/1950
74 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
70 ans	Mme NEFF Marie-Paule	12/08/1954
70 ans	Mme WOLFF Angèle	12/08/1954
73 ans	Mme CHASSEL Anne Marie	13/08/1951
78 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
76 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
79 ans	M. HENRIOT Jean Marie	17/08/1945
75 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
74 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
73 ans	M. STOESSEL Hubert	26/08/1951
72 ans	Mme MAURER Laurence	30/08/1952

Septembre 2024

73 ans	M. FAURE Bernard	10/09/1951
77 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
70 ans	M. MAURER Jean-Luc	18/09/1954
72 ans	Mme KIRSCHER Sylvia	19/09/1952
70 ans	M. WAGNER Fernand	23/09/1954
73 ans	Mme EHRET Christiane	26/09/1951
72 ans	Mme PASTUSZAK Marie Hélène	27/09/1952
79 ans	M. GARCIA Daniel	29/09/1945

Octobre 2024

74 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
78 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
75 ans	M. KNIBIHLER Daniel	05/10/1949
70 ans	Mme REINHARD Pierrette	06/10/1954
76 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
79 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
79 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
77 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
70 ans	M. SCHNEIDER Gérard	16/10/1954
79 ans	Mme KOLB Marie-Louise	16/10/1945
70 ans	M. AMAND Jean-Claude	16/10/1954
77 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
78 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
72 ans	Mme TONON Danielle	21/10/1952
75 ans	Mme GARNIER Marie France	26/10/1949
76 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
74 ans	M. RITTER René	30/10/1950
75 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949

Novembre 2024

79 ans	M. EGLIN Bernard	06/11/1945
71 ans	M. JUNCKER Patrice	06/11/1953
75 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949

72 ans	M. PASTUSZAK Rémy	07/11/1952
74 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
71 ans	M. JEDREZAK Jean Louis	17/11/1953
70 ans	Mme FERLICCHI Brigitte	19/11/1954
77 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
72 ans	Mme GERTHOFFER Marianne	24/11/1952 († 10/02/25)
79 ans	M. SCALCO René	25/11/1945 († 01/06/25)
70 ans	Mme LOUP DIT FOREST Alix	25/11/1954
71 ans	Mme FAURE Catherine	27/11/1953
74 ans	Mme MAURER Marie-Jeanne	30/11/1950

Décembre 2024

71 ans	Mme HUTTER Arlette	01/12/1953
75 ans	M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
71 ans	M. AGUERRE Laurent	08/12/1953
70 ans	Mme SCHNEIDER Christiane	15/12/1954
74 ans	Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
74 ans	M. BAUMANN Armand	17/12/1950
72 ans	Mme GOURDON Liliane	17/12/1952
71 ans	Mme RINGENBACH Michèle	17/12/1953
71 ans	Mme STOESSEL Josiane	25/12/1953
78 ans	Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
72 ans	Mme GOLDSCHMIDT Yvette	31/12/1952

> 80 ans et plus...



Janvier 2024

91 ans	M. ISSENMANN Etienne	04/01/1933 († 24/02/25)
88 ans	Mme SCHNOEBELEN Gabrielle	07/01/1936 († 12/12/25)
85 ans	M. LARGER Maurice	14/01/1939
88 ans	M. RINGENBACH Roger	21/01/1936
80 ans	M. GARD Paul	22/01/1944
90 ans	Mlle GERMANN Madeleine	27/01/1934
82 ans	M. KOHLER Jean Paul	29/01/1942
92 ans	M. HOFFMANN Jean-Pierre	31/01/1932

Février 2024

81 ans	M. GARD Aloyse	06/02/1943
88 ans	Mme LARGER Hélène	07/02/1936
91 ans	Mme DONISCHAL Marcelline	09/02/1933
84 ans	M. ANGIOLINI Antoine	09/02/1940
84 ans	Mme MAURER Jeanne	16/02/1940
90 ans	Mme SCHMITT Denise	17/02/1934
86 ans	Mme QUILLIOU Jeannine	20/02/1938
84 ans	Mme WALCH Astride	21/02/1940
70 ans	Mme JUNCKER Sonia	23/02/1954
97 ans	Mme MAURER Emilie	27/02/1927



Mars 2024

80 ans	Mme EGLIN Hélène	03/03/1944
82 ans	M. SAUNER Jean-Paul	05/03/1942
88 ans	Mme ISSENMANN Claude	08/03/1936
80 ans	M. STEFANCZYN Jean Pierre	10/03/1944
89 ans	M. GROSS Georges	16/03/1935

80 ans	M. DI ROSA Antoine	24/03/1944
--------	--------------------	------------

Avril 2024

90 ans	Mme DECK Madeleine	07/04/1934
80 ans	M. RICARD Etienne	13/04/1944
84 ans	Mme GREDER Yvonne	29/04/1940

Mai 2024

81 ans	M. MAURER André	01/05/1943
83 ans	Mme ALLEMANN Marie Rose	07/05/1941
80 ans	M. DOPPLER Georges	07/05/1944
83 ans	M. SIMAZ Jean-Paul	14/05/1941
80 ans	Mme BITSCH Monique	20/05/1944
94 ans	M. DECK Emile	22/05/1930
82 ans	M. SAUNER Richard	22/05/1942
82 ans	M. BOLLE-REDDAT René	23/05/1942
83 ans	Mme FINCK Liliane	24/05/1941
83 ans	Mme MEYER Monique	24/05/1941
94 ans	Mme FINCK Jacqueline	25/05/1930
85 ans	M. BUHL Jean Martin	29/05/1939

Juin 2024

87 ans	M. GENSBITTEL Gérard	02/06/1937
85 ans	Mme KELLER Irène	04/06/1939
80 ans	Mme GARCIA Rolande	08/06/1944
91 ans	Mme KLAR Paulette	10/06/1933
91 ans	Mme BAUMANN Mariette	12/06/1933
90 ans	Mme RODRIGUEZ RUIZ Angela	17/06/1934
89 ans	Mme CACHEUX Pierrette	21/06/1935
83 ans	Mme LAFARGE Christiane	23/06/1941
89 ans	Mme SCHICK Liliane	30/06/1935
88 ans	M. GUIDEMANN Alexandre	30/06/1936

Juillet 2024

84 ans	Mme MOSAK Madeleine	08/07/1940
84 ans	M. FINCK Armand	20/07/1940
85 ans	M. MULLER Robert	22/07/1939
83 ans	M. BACZYNSKI Jean-Claude	26/07/1941
97 ans	Mme HUTTER Marie Hélène	27/07/1927
87 ans	Mme HUTTER Huguette	27/07/1937
85 ans	M. STAENDER Gilbert	28/07/1939

août 2024

92 ans	M. SCHICK Pierre	03/08/1932
90 ans	Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934
89 ans	M. STROEBELE Louis	07/08/1935
80 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944
84 ans	Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
81 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/1943
87 ans	M. BERNA Joseph	29/08/1937
82 ans	M. SCHMIDT Raymond	29/08/1942

Septembre 2024

88 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936
85 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939
86 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938
83 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941
93 ans	Mme SILBERMANN Henriette	13/09/1931

80 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944
88 ans	Mme GROSS Marinette	17/09/1936
85 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939
88 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936
82 ans	Mme LANDWERLIN Christiane	22/09/1942
83 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941

Octobre 2024

80ans	Mme CLARK Mary	01/10/1944
-------	----------------	------------

85 ans	Mme DUDT Henriette	02/10/1939
86 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
81 ans	Mme BUHL Raymonde	10/10/1943
86 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
85 ans	M. KOCH Jean-Pierre	19/10/1939

91 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
81 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943
93 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931

Novembre 2024

85 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
89 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
98 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926
83 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941
80 ans	M. FINCK André	28/11/1944
87 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937

Décembre 2024

86 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
87 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
86 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
81 ans	M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943
90 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
89 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
83 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941
80 ans	M. CARDEY Bernard	31/12/1944

> Noces d'or (50 ans)

16 août 1974 à Burnhaupt-le-Bas
JUNCKER Patrice et OSWALD Sonia

6 septembre 1974 à Bettendorf
BURNER Antoine et LITZLER Marie

> Noces de diamant (60 ans)

5 juin 1964 à Burnhaupt-le-Bas
MATHIS Clément et NEFF Ginette

11 septembre 1964 à Burnhaupt-le-Bas
SCHMIDT Alfred et GROSS Marie Madeleine

> Noces de palissandre (65 ans)

16 octobre 1959 à Burnhaupt-le-Bas
GROSS Georges et GREDER Marie

> PACS

4 pacs ont été célébrés en notre mairie en 2024.

> Mariages 2024

17 janvier	Chris SENDER et Paula Belén JIMENEZ
4 mai	Thierry Aimé René SCHAERER et Sandrine Martine Danièle PROTAT
25 mai	Antoine Michel CREA et Gabrielle Anne-Marie Lucette KOEBERLE
22 juin	Fabien RICROS et Laetitia WICKY
13 juillet	Daniel René SIGRIST et Jacqueline TREGER
20 juillet	Luc Jean Yves VINCENT et Joanna Sophie JAUTARD
27 juillet	Guillaume Yvan GRETER et Jessica Murielle Dominique Yvette BAUDRY
31 août	Guillaume Yves Maurice François MILLOT et Alicia BERNARDI
28 décembre	João Pedro RIBEIRO FERREIRA – Kamilia DEHAK

**> Naissances 2024**

GERRER Maylone
 KHALFOUN Cathalina
 SCHIRCH Justin Jacques Luc
 DURAND KERN Marceau Jean-Marie Gérard
 OZEN Eslem Asli
 PRIALA Noa
 GASTACHER Swan Jean
 GILLIARD Mariella Tianjanahary Paula
 GILLIARD Manuella Nomenjanahary Helena
 GRADOZ KELBERT Emile Hansi
 FRIES Ellie Nathanaelle
 CHIOATO Giulia
 DAIDONE Manel

né le 14 janvier
 née le 15 janvier
 né le 27 janvier
 né le 20 février
 née le 20 avril
 né le 11 juillet
 né le 12 juillet
 née le 13 septembre
 née le 13 septembre
 né le 25 septembre
 née le 20 octobre
 née le 30 novembre
 née le 23 décembre

> Décès 2024**SAUNER Lucien**

Décédé le 7 Janvier à Burnhaupt-le-Bas - 97 ans

MAURER Marcel Bernard

Décédé le 22 Mars à Zürich - 75 ans

DENTZ, née SAUNER Cécile

Décédée le 27 Avril à Thann - 87 ans

SCHORR, née SENDER Marie Odile Paulette

Décédée le 21 Mai à Bellemagny - 87 ans

UNTERSTOCK René

Décédé le 2 Septembre à Mulhouse - 67 ans

HOLDER, née FREYBURGER Marthe

Décédée le 23 Septembre
à Bitschwiller-les-Thann - 91 ans

MATHIS Clément

Décédé le 7 Octobre à Bellemagny - 86 ans

SCHNOEBELEN, née GREDER Gabrielle Marie

Décédée le 12 Décembre à Moosch - 88 ans

VOLOSENKO Oleksandr

Décédé le 30 Décembre à Mulhouse - 68 ans

KOCH Jean-Pierre

Décédé le 31 Décembre à Mulhouse - 85 ans



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

